



يابلادي
yabiladi.com

Mag

Novembre 2010

L'amazighe à l'école

Code de la route au Maroc

Liberté de la presse

Au temps des caftans



Dossier MRE : L'avion décolle, le bateau coule



Edito

Plus de 100 000 visites par jour, soit 3 millions par mois. 11 millions de pages vues mensuelles. Près de 300 000 membres.

Yabiladi.com est devenu en l'espace de 8 ans, l'un des principaux portails internet au Maroc. Les 5 premières années étaient caractérisées par le bénévolat, les 3 dernières nous ont permis de passer à un niveau plus professionnel.

Aujourd'hui, c'est une équipe de 12 personnes, 28 ans de moyenne d'âge. Enfin d'après un calcul approximatif, car dès qu'il s'agit de dire son âge, certaines demoiselles deviennent très coquettes. Une équipe jeune, mais aussi née sous le signe de la diversité. Un terme tellement galvaudé en France, mais que nous avons réussi à adapter à l'environnement marocain. Des Franco-marocains, des Sénégalais, un Malien, un Camerounais, un Franco-allemand, des Marocains de Casablanca, Imouzzer, Ahfir, Taounate, Taza... Et c'est cette richesse culturelle, relevée aux épices marocaines, qui font le succès de notre média communautaire.

L'innovation est aussi un élément fondamental dans l'ADN de Yabiladi.com. Ainsi après le portail internet, la web radio, il nous est apparu tout naturel d'étendre nos supports média au format magazine. Ce premier numéro est né dans la douleur, mais toute l'équipe y a mis ses tripes pour créer un web magazine original et de qualité.

Ce nouveau format mensuel de Yabiladi.com, répondra à d'autres besoins qui sont peut être mal (ou pas du tout) comblés par le site web. Un web magazine peut être imprimé, lu sur les nouvelles tablettes PC, consulté même sans être connecté. Il sert surtout à prendre du recul sur l'actualité, et se retourner sur les informations importantes, polémiques, pratiques ou tout simplement amusantes, des dernières semaines.

Si je devais vous donner trois arguments pour devenir des lecteurs assidus de Yabiladi Mag ?

- notre connaissance de cette communauté marocaine dans le monde, acquise en plus de 8 ans d'expérience sur Yabiladi.com
- notre expertise dans les médias communautaires
- la gratuité évidemment qui n'enlève en rien sa qualité au magazine

Si vous n'êtes pas convaincus par mon troisième argument, vous pouvez toujours m'envoyer un chèque.

Mohamed Ezzouak

LE MENSUEL

Mag

03 PHOTOMATON

07 MRE

Perpignan : Retraités marocains contre la CAF

10 Accompagnement des MRE : Bilan 2010

11 Manque de cimetières musulmans en France : Que faire ?

12 Martin, croque-mort à Algésiras

13 MAROC

Le nouveau code de la route : Le Maroc serre la vis

16 Infographie : Des amendes disproportionnées ?

17 Grosse amende pour le site du ministère

18 Fini l'importation de voitures de plus de 5 ans au Maroc ?

19 DOSSIER MRE

L'avion décolle, le bateau coule

25 CHRONIQUE de Bouchta Jebli

27 INTERNATIONAL

Immigration : Mais où va la France ?

30 France : Une femme en niqab agressé

31 Tareq Oubrou s'exprime sur l'homosexualité chez les musulmans

33 FOCUS

Liberté de la presse au Maroc

39 ECONOMIE

Les dessous financiers de l'Aïd Al Adha

43 Maroc : Cap sur l'Afrique

46 Corruption : Le mal persiste

47 SPORT

Footballeurs MRE : Entre révélations et confirmations

50 Gerets : Fin du feuilleton, début d'une nouvelle aventure

51 CULTURE

Entretien : Ahmed Boukous, recteur de l'IRCAM

53 AGENDA

Les rendez-vous du mois

55 YABILADIES **Le supplément féminin**

Au Maroc, on aime beaucoup le sucre... et le diabète ?

57 La parité homme-femme loin d'être acquise

59 Insolite : Une soupe halal fait des vagues aux Etats-Unis

60 Latifa Ahrar, l'artiste qui n'avait rien à cacher

61 Au temps des caftans [En images]

Directeur de la publication

Mohamed Ezzouak

Rédacteur en chef

Frédéric Schmachtel

Rédaction

Oumar Baldé

Ibrahima Koné

Halima Djigo

Yann Ngomo

Conception graphique

Nawal Moustata

Directeur technique

Marouane Benabid

Conception web

Anouar-Charif Zekri

Mohammed Reda Biya

Direction commerciale

Salma Sentissi

Yabiladi Mag est édité par

Web Stratégie

8 Rue Assad Bnou Zarara

20330 Casablanca

Maroc

Contacts

Rédaction :

redaction@yabiladi.com

Régie publicitaire :

salma@yabiladi.com



Shimon Peres

Le président israélien devait venir à Marrakech dans le cadre du Forum économique mondial sur la région MENA qui s'est tenu du 26 au 28 octobre. Mais apprenant que le souverain du Maroc n'allait pas le recevoir, Shimon Peres a annulé son voyage au Maroc.



 Marouane Chamakh


Quand l'attaquant marocain est arrivé à Londres, il avoue avoir eu des soucis pour s'adapter à l'environnement anglais, et surtout à la nourriture. Il précise que ce qui l'a sauvé, c'est la proximité d'un restaurant italien... tenu par un Marocain.



Rachida Dati

Suite à l'arrestation de son frère Jamal pour possession de drogue, Rachida Dati a déclaré au Figaro qu'elle « n'avait jamais caché avoir un frère toxicomane ». L'ancienne Garde des Sceaux a ajouté qu'elle ne souhaitait cela « à personne ».



 **Silvio Berlusconi**

« Il cavaliere » aurait eu des relations sexuelles avec Karima alias Ruby, une Marocaine de 17 ans. On lui reproche également d'être intervenu auprès de la police pour la faire libérer de prison. Il aurait ainsi justifié par téléphone : « il faut relâcher la jeune fille, c'est une parente de Hosni Moubarak ».



Des retraités marocains privés d'allocations... bientôt poussés à la rue ?

Leur désir de concilier une vie entre le Maroc et la France les a condamnés à perdre leurs aides au logement. Ils sont menacés de se retrouver à la rue.

Par Yann Ngomo

Depuis le mois de septembre dernier, la section des Pyrénées-Orientales de la CAF a décidé de suspendre le paiement des Aides personnalisées au logement (APL) de plusieurs retraités marocains de la ville de Perpignan (sud de la France). Il leur est reproché de ne pas avoir respecté la durée minimum d'occupation de leurs logements sur le territoire français, fixée à 8 mois par an. Ayant établi sur la base de contrôles, que ces retraités passaient beaucoup (trop) de temps au Maroc, leur pays d'origine, la CAF avait donc décidé d'arrêter les paiements des APL, et demandé à ces retraités de rembourser les sommes qui leur étaient « indûment » versées depuis 3 ans.

Selon Maître Abderrahim Chninif, l'avocat de plus de 30 de ces seniors marocains, la décision de la CAF s'étendrait à tous les retraités d'origine marocaine vivant dans les quartiers de Saint Jacques et Saint Mathieu à Perpignan, au moins 150. Devant cette mesure qu'il juge « discrimi-

natoire » le juriste a d'abord saisi la commission de recours de la CAF au mois de juin, puis le TASS. La commission de recours rétabli le paiement des APL à trois retraités, mais pour les autres, le problème persiste.

Me Chninif espère du TASS qu'il amène la CAF à rétablir les paiements à tous ses clients, « car elle sait désormais qu'ils sont sur le territoire national », nous a-t-il déclaré. En effet, si la décision de la CAF se base sur la prétextée résidence non effective des retraités sur le sol français, ces derniers répondent « être bien présents mais pas forcément au moment du passage des contrôleurs ».

Les enjeux d'une décision juridique

En cas de décision favorable du TASS, l'épée de Damoclès qui pèse sur certains de ces seniors serait levée. En effet, avec la suspension des APL, ils sont désormais incapables de payer leurs loyers. Devant cette situation, certains

150 retraités marocains vivant dans les quartiers de Saint Jacques et Saint Mathieu à Perpignan sont concernés.

propriétaires ont demandé devant le tribunal la résiliation de contrats de bail. Le tribunal de Perpignan en l'occurrence, avait autorisé le 13 octobre 2010 l'expulsion de deux Marocains à la retraite. Pour calmer le jeu, la décision avait ensuite été suspendue, à condition que les locataires s'acquittent de leurs loyers, ainsi que des mois impayés, et ce à partir du mois de novembre 2010. Un tel effort leur étant bien entendu devenu impossible à fournir sans les allocations, Me Chninif avait alors saisi le TASS pour qu'elles soient rétablies.

Si donc la décision du TASS ne rétablit pas les paiements, elle condamnera à la rue ces retraités marocains, dont certains bailleurs montrent déjà des signes d'impatience. D'après le trimestriel Respect Mag, certains d'entre eux auraient même commencé à changer les serrures des appartements, enlevant portes et fenêtres, aggravant ainsi la situation de précarité des ces personnes.

Soutien accru

Notons que la situation des retraités marocains est aussi celle de nombreux autres retraités originaires du Maghreb qui se sont vus retirer leurs prestations sociales sous prétexte qu'ils seraient absents du territoire français plus de 4 mois dans l'année. Regroupés au sein du collectif des Chibanis, ils auraient reçu le soutien de plusieurs associations basées en France, qui ont constitué le comité de soutien « SOS Chibanis », rapporte le quotidien régional L'Indépendant. Parmi les associations solidaires de la cause des Chibanis, on compte notamment le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le Comité Inter-mouvements auprès des évacués (CIMADE), ou encore la Confédération générale du travail (CGT). ■

3 propositions concrètes

1. Une durée minimale de 6 mois pour bénéficier de l'APL

On pourrait pour commencer, envisager une réduction de la période minimale de résidence en France pour les bénéficiaires des APL. Actuellement de 8 mois par an, elle pourrait par exemple, être ramenée à 6, et ainsi l'aligner sur le régime fiscal. Par définition, a son foyer fiscal en France toute personne résidant 6 mois plus un jour par an dans le pays. Si à partir de cette période, une personne est imposable en France, pourquoi ne pas lui accorder le droit de toucher les allocations logement ? Notons par ailleurs que ce délai de 6 mois est observé pour d'autres prestations sociales perçues par les retraités, comme le minimum vieillesse.

2. Progressivité des sanctions

Ensuite, sans tout de suite pousser dans l'illégalité les retraités voulant passer une grande partie de l'année au Maroc, il serait possible de mettre en place une progressivité dans les aides perçues, par rapport au temps passé en France. Partant d'une période minimale de 6 mois pour percevoir la totalité des aides, si un retraité marocain décidait par exemple de passer un mois de plus au Maroc, la CAF pourrait lui demander de reverser le montant des prestations reçues pour ce mois à la fin de l'année.

3. Convention de couverture maladie contre installation au Maroc

Sur un autre plan, il y a des retraités qui aimeraient s'installer au Maroc pour enfin vivre avec leur famille, mais qui craignent de perdre leur couverture maladie. Dans ce cas, il serait possible que la France négocie un accord avec le Maroc qui assurerait un remboursement chez eux, des soins prodigués aux retraités marocains ayant choisi de quitter l'Hexagone. En contrepartie, ces personnes renonceraient au minimum vieillesse et à l'aide au logement.



Retraités marocains

« Les problèmes de la France ne sont pas dans ces miettes qui font vivre ou survivre ces vieux ». **INTERVIEW**

Propos recueillis par Ibrahima Koné

La CAF considère les retraités marocains voulant concilier une vie en France et au Maroc comme des fraudeurs ? Omar Samaoli, directeur de l'Observatoire Gérontologique des Migrations en France (OGMF) ne voit pas pourquoi il faudrait les contraindre « à un choix entre un ici et un là-bas dont on ne sait plus au juste à quoi il renvoie en fin de compte. »

Yabiladi.com : La CAF de Perpignan a récemment suspendu les allocations de nombreux retraités marocains. Quelle est la situation de ces personnes en France ?

Omar Samaoli : La situation des retraités marocains en France reste, dans ses contours, très inégale. Elle est le reflet de ce qu'a été l'immigration et la vie d'immigrés au travail, jonchée dans de très nombreuses situations par les péripéties de la vie de ces anciens travailleurs : périodes de chômage ou d'inactivité, petits salaires, peu de cotisations... Dans bon nombre de cas, comme ceux des femmes marocaines qui arrivent de plus en plus à l'âge de la retraite, on peut dire qu'il s'agit d'une arrivée dans la vieillesse marquée d'abord et surtout par une grande précarité.

Plus que jamais les inégalités des revenus à la retraite sont encore flagrantes et si ce public se rapproche des retraités français pauvres ou vivant de peu, il a de surcroît au dessus de sa tête cette épée de Damoclès au sujet de l'utilisation libre des prestations sans limite territoriale ou encore les durées de séjours à respecter.

Pourquoi les retraités ne rentrent-ils pas au Maroc définitivement ?

Cette question n'est plus d'actualité pour personne et ne concerne pas que les retraités marocains. Il y a beaucoup de contraintes, la vie à refaire, les adaptations nécessaires dans un pays d'origine qui bouge, l'éloignement à vivre ou même l'isolement dans bon nombre de cas pour ceux dont toute la famille est aujourd'hui en France. Mais beaucoup n'ont rien perdu ni de leur

marocanité, ni de leur attachement à ce pays.

Et je ne vois pas pourquoi il faudrait systématiquement faire violence à ces vieux pour les contraindre à un choix entre un ici et un là-bas, dont on ne sait plus au juste à quoi il renvoie.

A votre avis, pourquoi les Marocains semblent-ils être visés davantage que d'autres populations en France ?

Il est assez curieux que cette sévérité s'exerce sur les plus modestes, les désignant comme des fraudeurs dans une illégalité totale et sans que personne ne mette un terme à ces pratiques honteuses et indignes de ce pays, condamnées aussi par d'autres institutions françaises.

Combien sont les Français qui ne sont pas physiquement dans leur logement mais qui sont chez leurs enfants, à la campagne ou autre qui subissent des contrôles de ce genre et à qui on réclamerait de rembourser des « trop perçus indûment » ?

Les Êtres humains ne sont pas des marchandises qu'on déplace par des calculs inavoués ou pour des effets d'annonce. Les problèmes de la France ne sont pas dans ces miettes qui font vivre ou survivre ces vieux, ils sont bien ailleurs.

Par la même occasion, on aimerait savoir ce que sont devenues les pensions qui n'ont jamais été versées et tout autant de pensions de reversions (dont bénéficient normalement les veufs des retraités) qui n'ont pu être réclamées ?

Mais il est rassurant de savoir qu'il y a en France des gens épris de justice, d'équité et soucieux du vivre ensemble même aux âges les plus avancés de la vie. ■



26.662 retraités ont bénéficié des 85% d'abattement du dédouanement des véhicules

Si la période estivale est la haute saison pour les actions du ministère de la Communauté marocaine à l'étranger, l'automne est la période des bilans.

Par Frédéric Schmachtel

En octobre, le ministre Mohamed Ameer a ainsi présenté certaines statistiques, tout en expliquant les programmes à venir. Parmi ces derniers, un programme d'aide juridique et sociale aux MRE qui sera financé à 10 millions dirhams.

En avril 2009, le ministère des MRE a lancé une mesure ciblant les retraités marocains résidant à l'étranger : l'abattement de 85% sur le dédouanement de véhicules importés au Maroc. Avec des droits de douane par ailleurs prohibitifs, cette mesure est très appréciée des Marocains à l'étranger, et les chiffres le prouvent : 26.662 retraités MRE ont bénéficié de l'abattement depuis qu'il est en vigueur, a annoncé le ministre Ameer lors de la conférence-bilan de son action en 2010.

L'importation de véhicules au Maroc facilite la vie aux concernés, qui n'ont ainsi plus besoin de se soucier du moyen de locomotion pendant leurs séjours au Royaume. Au lieu de faire l'aller-retour entre leur pays d'accueil et le Maroc en prenant la route et risquant de graves accidents, ils emprunteront plus facilement l'avion.

Les responsables marocains ont ainsi répondu à la mobilisation des acteurs de la société civile, et ont

fait preuve d'intelligence et d'humanité. A espérer que cette mesure ne soit pas rendue caduque par le nouveau code de la route (voir rubrique Maroc)!

La conférence de presse donnée à Rabat était l'occasion pour le ministre de revenir sur d'autres aspects de l'accompagnement des MRE pendant l'été 2010. On retiendra notamment la mise en place effective de l'aide juridique aux MRE. 2 juristes sont mis à disposition du ministère des MRE par le ministère de la justice, et 7 millions de dirhams seront consacrés au soutien juridique. Le volet social du programme devrait quant à lui, recevoir 3 millions dirhams. L'aide sociale sera focalisée sur les Marocains en difficultés vivant dans les pays arabes et en Afrique principalement.

Le soutien des associations de MRE constitue un autre volet important de l'action du ministère. Le ministre a ainsi affirmé que d'ici 2012, 500 associations de Marocains résidant à l'étranger devraient bénéficier d'un soutien. De plus, un appel à projets a été lancé par le ministère, pour le financement de 100 projets sociaux et culturels destinés à la communauté marocaine à l'étranger. 20 projets de co-développement entre associations de MRE et programmes locaux de développement seront également accompagnés par le ministère. ■

L'abattement en pratique...

Sur Yabiladi.com, Samdjam75 a critiqué certains abus dans la procédure d'abattement du dédouanement pour retraités MRE, notamment dans la région d'Ouarzazate. « Théoriquement, les démarches une fois sur place au Maroc devraient être simples, mais malheureusement ce n'est pas le cas. On trouve le moyen de vous dire que le document qui justifie votre retraite par exemple n'est pas valable car non tamponné... Le même qui est déjà passé par les services consulaires en Europe. Que faire face à une telle situation? Seule solution : lâcher un bon billet au milieu des documents...et subitement votre document est redevenu conforme... bizarre non? »

Obsèques

Le parcours du combattant pour le retour [final] au pays

En raison du peu de cimetières musulmans dans les pays d'accueil, la majorité des MRE sont rapatriés au Maroc.

Par Oumar Baldé

Rares sont les MRE qui désirent être inhumés à l'étranger, surtout ceux vivant dans des pays non musulmans. C'est le cas en France où 80% des défunts originaires du Maghreb sont rapatriés dans leur pays d'origine, à en croire le chercheur Atmane Aggoun, du Centre national de la Recherche scientifique (France), cité par l'AFP. Quant à ceux qui ne voient aucun mal à être enterrés sur place, l'enterrement dans l'Hexagone relève du parcours du combattant pour leurs familles.

En effet, même si la France autorise depuis 1973 la réalisation de cimetières musulmans, dont le premier est d'une superficie de quatre hectares, construit à Bobigny (Seine-Saint-Denis), les 85 carrés musulmans que compte aujourd'hui le pays sont « largement insuffisants » constate le président du Conseil français du Culte musulman (CFCM), Mohamed Moussaoui. On estime entre 600 et 700 le nombre de cimetières nécessaires dans ce pays où vivent plus de 5 millions de musulmans.

En plus, le peu de cimetières existant est concédé pour des durées déterminées, et il faut compter des charges annuelles. Outre les coûts, l'exhumation des sépultures n'est donc pas à exclure un jour. Eventualité qui pousse de nombreux expatriés à ne jamais envisager être enterrés en France. Sans parler de l'obligation du cercueil pour tout enterrement, à la différence des rites musulmans, selon lesquels, le mort doit être enterré à même le sol.

Rapatriement, la croix et la bannière pour les démunis

Pour tous ceux qui souhaitent que leurs proches retournent au pays, deux options existent en dehors de la prise en charge personnelle du rapatriement. Il y a des assurances spécifiques à cet effet, proposées notamment par les banques marocaines opérant en France. Les prix varient selon la formule choisie et le nombre de personnes assurées. Mais globalement, les tarifs restent abordables et permettent d'éviter de

payer personnellement un rapatriement. Par contre, les familles qui se voient dans l'impossibilité de payer le rapatriement, peuvent néanmoins se tourner vers le ministère des MRE ou vers la Fondation Hassan II pour la prise en charge des frais. Dans les deux cas, une demande doit être adressée au consulat du lieu de résidence, qui la transmet sous forme de demande de financement soit à la fondation, soit au ministère. S'il s'agit de la fondation, celle-ci, après

nouvel examen de la requête exige des devis avant de débloquer les fonds.

Une procédure qui malheureusement, prend tout son temps et décourage bien des gens qui ne savent à quel saint se vouer. Les autorités concernées ont été interpellées sur la question par des MRE. Mais des solutions efficaces à ce problème crucial tardent encore à être prises. ■





Martin, croque-mort à Algésiras

« Le Maroc doit rapatrier les centaines de corps gisant dans des cimetières anonymes en Espagne »

Par Oumar Baldé

Il s'appelle Martin Zamora, tout juste âgé de 50 ans. Profession : croque-mort à Los Barrios, un bourg de la ville d'Algésiras. Depuis 12 ans, il y tient les pompes funèbres, mais c'est en 1999 que sa vie prit une tournure inattendue : 16 immigrants clandestins marocains font naufrage et échouent sur une plage proche d'Algésiras - morts. Martin y voit « un bon business » qui peut lui rapporter 4 000 euros par cadavre s'il arrivait à « retrouver leurs familles » confie-t-il au journal suisse « Le Temps ». Car autrement ils allaient tous finir dans des tombes anonymes.

Le jeu en valait la chandelle. Ce père de 7 enfants décide alors de se lancer à la recherche des familles des victimes. Au volant de sa fourgonnette, il prend la direction de Beni Mellal, dans l'espoir de retrouver les parents des naufragés. Armé de sa cupidité, il parcourt pendant des semaines, marchés et villages en exposant les effets des disparus (vêtements, montres, papiers...). Par chance, il atterrit dans un village d'où était partie une des victimes. Le bouche à oreille faisant le reste, Martin réussit à retrouver les familles des 16 cadavres !

De l'avidité à l'humanisme

Mais, c'est de là qu'une sorte de miracle se produit pour ce businessman de la mort : « Et là, ce fut un choc ! Je pensais faire du fric mais ces gens étaient misérables, avec juste de quoi manger jusqu'au lendemain ». Il espérait repartir avec des liasses de billets mais « finalement, j'ai mis 30 000 dirhams de ma poche ! » A partir de ce jour, confie Martin, « quand je vois un naufragé ou un type en danger, je me vois à sa

place, alors il faut que je l'aide, c'est plus fort que moi. »

De l'avidité, il est passé à la philanthropie. En dix ans, il a transporté près de 600 dépouilles d'immigrants clandestins. Il se décarcasse à chaque naufrage pour récupérer les corps qu'il prépare pour ensuite se lancer à la recherche de leurs proches. Une véritable bataille du combattant pour ce thanatopracteur.

La fin justifie les moyens

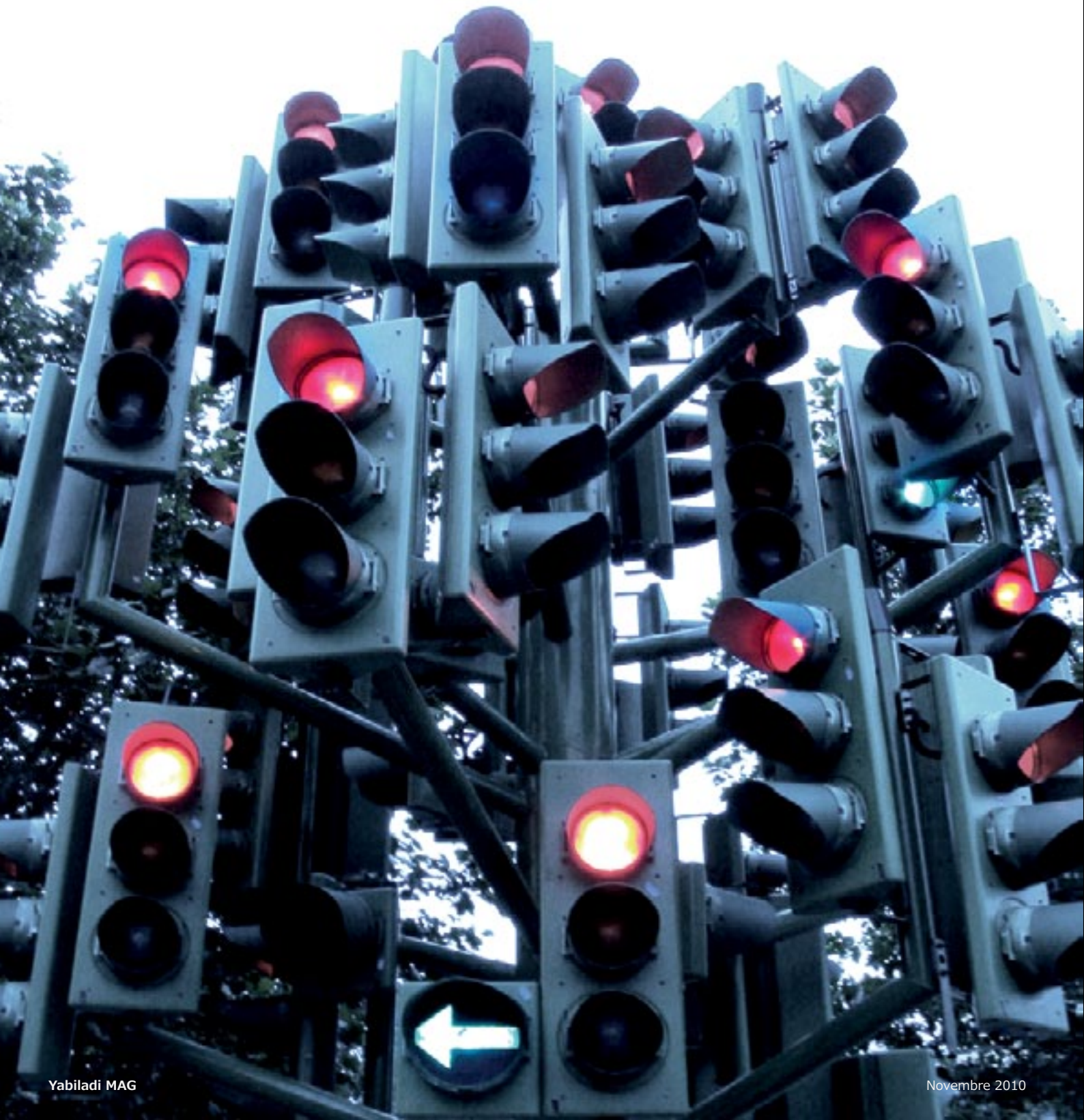
En effet, reconnaît Martin : « Cela exige de la ténacité, jusqu'à six mois d'attente ». Pour récupérer un corps, Martin est obligé de faire avec les lenteurs administratives, les tests ADN, les tractations consulaires, en plus de l'autorisation du juge.

Le bien finissant toujours par payer, Martin est aujourd'hui très sollicité par la communauté marocaine d'Espagne. Il est le recours dès qu'il s'agit de rapatriement de dépouilles marocaines depuis la péninsule ibérique. Il estime à 3 000 le nombre de rapatriement effectués.

Les derniers vœux de Martin

Toutefois, la crise financière a impacté ses activités. Les barques de clandestins atterrissent de moins en moins sur les plages espagnoles (45,7% de moins en 2009, comparé à 2008). Ce qui ne fait pas les affaires de Martin qui pense immigrer vers le Brésil, le pays de son épouse. Avant de partir, il espère réaliser un de ses plus grands rêves : « obtenir que les 300 ou 400 cadavres de clandestins qui gisent, anonymes, dans des cimetières espagnols, soient rapatriés, avec le financement de l'Etat marocain. » A bon entendeur...■

Le nouveau CODE de la ROUTE au Maroc



Le Maroc serre la vis

Après des années de discussions, le nouveau code de la route est entré en vigueur le vendredi 1er octobre.

Par Ibrahima Koné

Il a introduit de nombreux changements dans les règles de conduite au Maroc : permis à points, usage de l'alcootest, et amendes très lourdes en cas d'infraction, surtout si on les compare au salaire minimum au Maroc. Quels sont les aspects les plus importants du nouveau code ? En quoi les Marocains résidant à l'étranger seront-ils touchés ?

Selon les dispositions du nouveau code, le permis est obligatoire pour tous les usagers d'engins motorisés utilisant la voie publique, des deux roues aux conducteurs de machines agricoles ou de travaux publics. Rappelons que la durée du permis provisoire passe à deux ans contre une seule année auparavant. Il a un crédit maximal de 20 points, et le titulaire perd des points en cas d'infraction durant cette période probatoire. Quant au permis définitif, délivré après l'expiration de la date probatoire, il a 30 points. Sa validité est maintenant limitée à dix ans, fini donc le permis à vie !

Des amendes plus élevées...

Dans les discussions entourant l'adoption du nouveau code, l'attention des usagers de la route s'est focalisée sur les contraventions, les amendes, les sanctions et les peines privatives de liberté, qui avaient déjà été à l'origine de nombreux débrayages en 2009.

En effet, malgré qu'elles aient été diminuées à l'issue d'intenses négociations, les amendes demeurent encore élevées par rapport au revenu moyen des Marocains.

Le nouveau code a introduit trois classes d'amendes. La première, comprise entre 700 et 1400 dirhams (Dhs) sanctionne des infractions comme la circulation en sens interdit, le non-respect de l'arrêt au « Stop » ou à un feu rouge, le dépassement de vitesse de 30 à 50 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée. Il est important de signaler à ce niveau qu'une marge de 7 km/h est autorisée. Tout dépassement de 7 à 20 km/h est puni d'une amende de 300 Dhs, 500 Dhs pour une vitesse comprise entre 20 et 30 km/h. Au delà de 50 km/h d'excès, en plus de l'amende, le permis peut-être retiré immédiatement et le véhicule immobilisé. Le contrevenant devra alors comparaître devant un tribunal.

Les amendes de deuxième classe vont de 500 à 1 000 Dhs. Elles concernent des infractions simples comme, l'usage du téléphone portable sans kit main-libre durant la conduite.

Enfin la troisième classe (de 300 à 600 Dhs) est relative au non respect des dispositifs d'accessoires et de sécurité sur les véhicules, comme le non-port de la ceinture de sécurité.



Les Marocains à l'étranger face au nouveau code

Les Marocains résidant à l'étranger (MRE) ne seront pas concernés par le risque de perte de points. Pour le reste, ils seront soumis aux mêmes sanctions que les Marocains résidant sur le territoire national. Les MRE, comme d'ailleurs tous les étrangers, pourront conduire avec un permis étranger pendant une période ne dépassant pas une année.

Au-delà d'un an, toute personne possédant un permis étranger devra soit l'échanger contre un permis marocain s'il existe un accord bilatéral, soit passer un examen.

Signalisation des contrôles routiers, contrôleurs identifiés

Le nouveau code a mis fin aux contrôles inopinés et mobiles. Tous les points de contrôle de jour comme de nuit, doivent maintenant être signalés. De même, ils ne doivent plus être effectués dans les virages et sur l'autoroute. Une bonne chose pour la sécurité des automobilistes mais aussi pour les policiers ou gendarmes.

Pour constater les infractions, les contrôleurs sont soumis à l'obligation de porter un badge (photo, nom et fonction). Ce badge doit permettre l'identification des verbalisateurs par les citoyens, et il est censé limiter l'excès de corruption.



que l'effet inverse ne se produise pas. Avec des amendes globalement plus élevées et le risque de perdre des points du permis si un PV est établi, n'y aurait-il pas une incitation plus forte pour les automobilistes à régler les problèmes « à l'amiable » ?

Le nouveau code revient de loin. Après des années de débats au parlement, il a finalement été adopté en janvier 2010. Le ministère des Transports veut avec ce texte, améliorer les conditions de sécurité sur les routes du pays, qui ont fait près de 4000 morts en 2009, en hausse de 6,45% par rapport à 2008. ■



MOHAMMED

Le problème n'est pas le respect du code de la route, mais l'examen du permis de conduire qui ne vaut rien. Le problème c'est aussi le contrôle technique des véhicules qui laisse passer n'importe quelle épave. Le problème c'est aussi l'état des routes et des rues. Mais c'est surtout la corruption de la police et de la gendarmerie qui crée un sentiment d'impunité chez les conducteurs. Quand à l'alcootest, c'est étonnant qu'il soit instauré seulement maintenant, le 1/10/2010.

Btof

L'éducation doit commencer dès le jeune âge. Les enfants doivent apprendre à traverser quand le feu est vert et sur le passage piétons. Le respect des automobilistes pour les passage à piétons doit être imposé comme une règle générale. Les piétons ont priorité. Les voitures officielles doivent donner l'exemple, dur dur pour changer les mentalités.

Simomed

Le nouveau code ne mentionne pas les montants des pots de vin (rashwa) selon les infractions. Le code ne marchera pas si la rashwa reste pratique courante.

khayyam28

Je suis ravi qu'une telle loi ait pu voir le jour. Cependant je reste sceptique car tout dépendra du comportement et du degré de citoyenneté de ceux qui auront pour charge de faire respecter ces lois : policiers, magistrats et gendarmes. Ne nous voilons pas la face tous autant que nous sommes: Jamais le comportement routier des Marocains ne changera si nous savons qu'en face il n'y aura personne pour faire appliquer à la lettre ces sanctions.. Honnêtement, moi même quand je suis au Maroc je ne peux appliquer les méthodes de conduite de l'Europe. Ça vient de partout nom de dieu, en-bas, à droite, à gauche, vélo, moto, camion, car, piétons, sans compter le fait que je pourrais me retrouver complice d'un meurtre en laissant traverser un malheureux piéton. Il faut que je m'adapte sinon je suis foutu et lorsque je me fait prendre, eh bien vous savez ce qui se passe car en face de moi, c'est tout ce qu'il recherche. Que celui qui n'a jamais péché me lance la première pierre !

Abdeelkarim

Dommage, le Maroc que j'aime bien est en train de dériver aux niveaux des codes. Nos gouvernements excellent dans l'art de traduire les codes européens. Le code de la famille, et maintenant le code de la route vont donner des résultats contraires ! Le prix de l'amende augmente, le prix de l'arrangement aussi. Les conducteurs pour ne pas perdre des points vont accepter de payer l'amende sans reçu !

Il faut commencer par éliminer le fléau de la corruption qui paralyse le pays. Se mettre au même niveau que les pays européens avant d'adopter leurs codes ...

Comparatif

Des amendes disproportionnées

Qu'apprend-on d'une comparaison des amendes pour excès de vitesse au Maroc et en France, pays où la sécurité routière s'est beaucoup améliorée ces dernières années ? En termes absolus, le Maroc reste moins cher, mais quand on calcule combien de temps un travailleur moyen, payé au SMIC (SMIG au Maroc), doit travailler pour payer la plus petite amende, la donne s'inverse.



France

Excès de vitesse



Inférieur à 20 km/h

Montant de la plus petite amende



45 €
(soit environ 500 Dhs)

Temps nécessaire pour gagner ce montant (SMIC horaire)

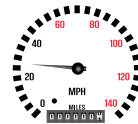


6,5 heures



Maroc

Excès de vitesse



Inférieur à 20 km/h

Montant de la plus petite amende



300 Dhs
(soit environ 25 €)

Temps nécessaire pour gagner ce montant (SMIC horaire)



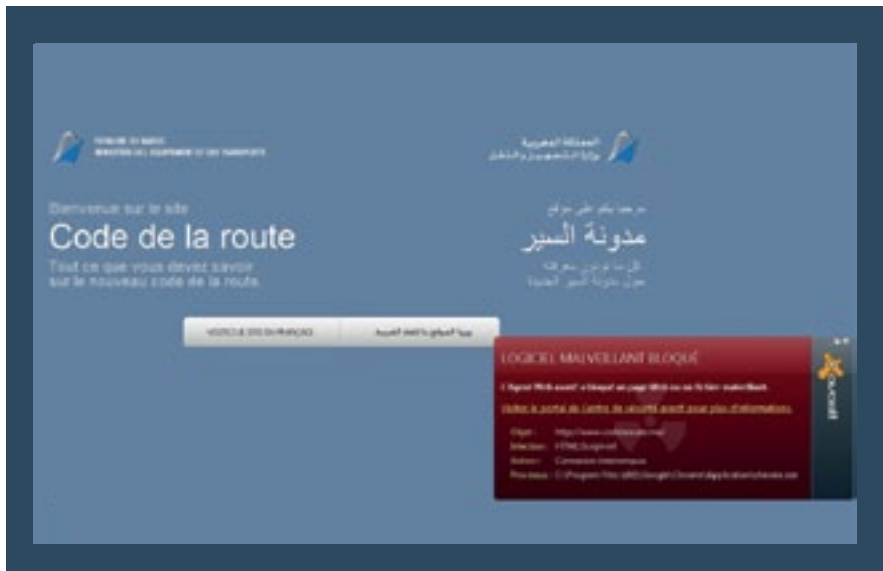
28 heures

A l'origine de ce décalage d'heures de travail nécessaires pour payer le même type d'amende, la différence des niveaux de vie, et par conséquent, du salaire minimum entre les deux pays. Au Maroc, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est de 2 110 Dhs par mois, soit 10,64 Dhs/heure. En euros, cela revient à environ 180 par mois et 90 centimes d'euro par heure.

Quant au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en France, il est actuellement de 1 055,42 €. Le SMIC horaire est de 6,95 € net, soit plus de 7 fois plus élevé qu'au Maroc.

C'est ainsi qu'on en arrive au résultat, le Marocain au SMIG devra travailler 4 fois plus que le Français au SMIC pour payer l'amende la moins chère prévue par le nouveau code. Et cela, même si l'amende est plus élevée en France : 28 heures, soit plus de 3 jours de travail, pour un excès de vitesse de moins de 20 km/h ! ■

Grosse amende pour le site du Ministère



Le Code de la route est entré en vigueur vendredi 1er octobre.

Depuis le mois de mai, le ministère de l'Équipement et des Transports, a mis en place une ambitieuse campagne de communication. Fait remarquable, un site internet est spécialement dédié à la vulgarisation du code.

Cependant, au premier jour de son application, le site « codelaroute.ma » était loin d'être opérationnel. Il a fallu attendre la mi-novembre pour que les responsables en prennent conscience. Pourtant ce site consacré au code était accessible depuis plusieurs semaines de manière très officielle, puisqu'un lien est présent en page d'accueil du site du ministère.

3 raisons pour ne pas apprendre le code de la route

Si l'initiative est à saluer, la qualité du site et les conditions de son lancement laissent à désirer. Commençons par le principal, le nom de domaine : codelaroute.ma. Pour un site officiel, oublier l'article « de », fait quelque peu négligé. Et puis un petit « de » en plus n'aurait pas fait exploser le budget.

Mais ne chipotons pas, passons au deuxième bug, bien plus

grave. La page d'accueil du site contient un logiciel malveillant, selon l'anti-virus Avast. En clair, si votre ordinateur n'est pas protégé, vous risquez de regretter l'apprentissage du nouveau code de la route. Pour éviter cela, nous vous donnons l'astuce, il suffit de sauter la page d'accueil en utilisant le lien suivant : <http://codelaroute.ma/syncwithus/>. Vous serez accueillis avec un joli message de bienvenue en arabe et en français avec la mention « Tout ce que vous devez savoir sur le nouveau code de la route ». (sic)

Alors dans la partie en arabe, vous aurez effectivement droit à quelques rubriques avec du contenu, mais certaines sont encore en mode travaux. Il faudra repasser. Par contre pour la version française, inutile d'essayer de trouver la moindre bribe d'information : tout est en construction !

Nom de domaine incomplet, virus sur la page d'accueil, et contenu non encore finalisé, les 3 raisons pour ne pas apprendre le nouveau code de la route... en tout cas sur le site internet prévu à cet effet.

Dernier point, on peut s'interroger sur le budget de ce site fort utile. Pour rappel, le budget de communication pour la vulgarisation de ce code s'élevait à 30 millions de dirhams. Alors que ce nouveau code de la route prévoit de lourdes sanctions, son site multiplie les infractions et mériterait une grosse amende. ■

Fini l'importation de voitures de plus de 5 ans au Maroc ?



A partir du 1er janvier 2011, les véhicules de plus de 5 ans ne seront plus homologués au Maroc.

Le code de la route est affaire du ministère de l'Équipements et des Transports, mais certaines mesures influencent directement d'autres ministères et services étatiques. Ainsi en est-il d'une mesure concernant l'homologation de voitures d'occasion, qui pourrait bien changer la donne en matière d'importations – et rendre en partie caduc un programme du ministère des MRE visant à faciliter cette importation aux retraités marocains résidant à l'étranger.

Une limite d'âge des voitures importées au Maroc sera instaurée. Le décret d'application du code de la route concernant les véhicules (numéro 2-10-421, publié dans le bulletin officiel no 5878 bis du 30 septembre 2010), stipule ainsi à l'article 96 que « sont soumis à l'homologation à titre isolé [...] les véhicules usagés importés de moins de cinq (5) ans d'âge ». En d'autres mots, dès le 1er janvier 2011, toutes les voitures de plus de 5 ans seront automatiquement refusées par le Centre national d'essais et d'homologation.

Une exception pour les MRE ?

Le même article du décret d'application stipule que « toutefois, des dispositions concernant les Marocains résidant à l'étranger peuvent être prises ». Ces dispositions, le département du ministre Karim Ghellab devra les prendre, car c'est « le ministère de l'Équipements et des Transports fixe les modalités d'application du présent article ».

« Le Maroc ne doit pas être la poubelle à voitures de l'Europe »

En théorie, il pourra donc y avoir des exceptions. Un régime spécial pour les MRE pourra être adopté, ou plutôt maintenu. Mais tant que le ministère ne se prononce pas à ce sujet, les MRE seront considérés comme tout autre importateur de voiture – soumis aux règles d'homologation.

Contacté à ce sujet à plusieurs reprises, le ministère de l'Équipements et des Transports n'a pas encore pu nous donner de précisions. On nous a expliqué l'objectif d'une homologation plus restrictive : « le Maroc ne doit pas être la poubelle à voitures de l'Europe ». ■

Dossier MRE

Par Frédéric Schmachtel

Le ferry, rien d'autre. C'était longtemps la devise des Marocains d'Europe. L'avion était hors de prix et peu pratique.



L'avion décolle, le bateau coule



Mais depuis la signature de l'accord Open Sky entre le Maroc et l'Union Européenne en 2007 et l'implantation de compagnies low-cost dans le Royaume, la donne change. D'autant plus que les compagnies maritimes semblent se reposer sur la manne MRE, plutôt que de rendre leurs offres plus attrayantes. Un jeu risqué. Vont-elles un jour le regretter ?

Rien n'est plus sûr. Les compagnies maritimes profitent d'habitudes bien ancrées parmi les MRE. Venir en voiture au Maroc, c'est toute une histoire. Une petite lecture d'anecdotes de « vacances au bled » sur le forum de Yabiladi.com suffit pour le prouver. En tout cas, prendre la voiture offre des avantages incontestables : avoir suffisamment de place pour les bagages et surtout être mobile une fois sur place. Pour de longues vacances au Royaume, ne pas être véhiculé est très handicapant.

Chers bateaux

Mais si il y a de moins en moins de MRE qui prennent les ferries, c'est sans doute dû aux tarifs appliqués par les compagnies maritimes. Les tarifs des bateaux, c'est une histoire qui fait presque office de feuilleton sur Yabiladi.com puisque régulièrement nous analysons l'évolution tarifaire des bateaux vers le Maroc. Nous avons même comparé le coût au kilomètre à celui des trajets similaires entre la France et l'Angleterre par exemple, montrant ainsi la saignée que subissait le portefeuille des MRE. Après des hausses considérables en 2008, 2009, et en moindre mesure, en 2010, le détroit de Gibraltar se place toujours parmi les routes maritimes les plus chères au monde. En 2008, la hausse du prix du pétrole a été évoquée pour justifier l'inflation, mais cet argument ne vaut plus pour les hausses des prix de 2009 et de 2010. Au contraire, la baisse considérable des prix du pétrole en 2009 aurait dû entraîner une baisse des tarifs – qui n'a jamais eu lieu.

Pas étonnant, si l'on considère que depuis 2007, il y a eu une importante concentration du

marché autour de seulement quatre compagnies maritimes. FRS Iberia, Acciona-Trasmediterranea, Baleares et la Comarit se partagent en grande partie le détroit. Certaines lignes, comme Sète-Nador, ne sont desservies que par un seul armateur. Dans ce contexte, les soupçons de pratiques anti-concurrentielles n'étaient jamais loin – et les profits conséquents.

Les compagnies sur la selette

Mais le vent tourne et les compagnies maritimes commencent à tanguer. La première amende pour entente des prix est tombée sur le trajet Algésiras-Sebta. Un trajet hispano-espagnol, il est vrai, mais la réglementation européenne en matière de concurrence pourrait très bien s'appliquer sur tout le détroit. D'ailleurs, l'UE fera déjà appliquer des standards européens en matière de service clients à partir de 2012. Elle estime que tout armateur reliant un pays membre à un autre est un « transporteur de l'Union ». Par conséquent, la politique européenne en matière de concurrence devrait s'appliquer également sur le détroit. Une lueur d'espoir pour les passagers ?

L'avion moins cher que le bateau

En attendant, la concurrence s'établit avec un autre moyen de transport : l'avion. A la suite de l'accord Open Sky, c'est presque tous les mois que des nouvelles lignes entre l'Europe et le Maroc sont annoncées. Derniers exemples : British Airways revient au Maroc en mars 2011 (Marrakech-Londres), Ryanair a ouvert de nouvelles destinations en Italie et au Portugal, Air Arabia renforce la destination Allemagne... Et les MRE suivent. La part de l'avion dans les arrivées augmente sensiblement, et les arguments pour prendre l'avion ne manquent pas. On évite ainsi la longue et parfois dangereuse traversée de l'Espagne avec des prix intéressants. Et contrairement au transport maritime, l'aérien entre l'Europe et le Maroc ne semble pas être en proie à un manque de concurrence. ■



Le bateau ou l'avion : Que nous disent les statistiques ?

Chaque année, les retours des MRE au Maroc sont suivis attentivement par la presse marocaine.

Ils sont considérés comme un indicateur de l'attachement des MRE à leur pays d'origine et, d'une certaine manière, du succès (ou non) de la politique du Maroc envers les MRE. Mais en plus de la question de savoir s'il y a eu plus ou moins d'arrivées de MRE cette année, le moyen de transport constitue un enjeu non négligeable. Bateau ? Avion ? Les statistiques ne sont pas assez différenciées pour avoir des renseignements précis, mais la tendance va vers l'avion.

La preuve par les chiffres

Qui dit statistiques dit difficultés d'interprétation... Pour avoir à la fois une vision globale et détaillée, nous nous sommes appuyés sur deux sources statistiques : la protection civile espagnole et de la fondation Mohammed V pour la Solidarité.

Dans ses bulletins hebdomadaires et ses statistiques finales, la protection civile compte les passagers traversant la Méditerranée en provenance et à l'arrivée des ports espagnols, dans ce qu'elle appelle « operación paso del estrecho », l'opération traversée du détroit. Les Espagnols différencient entre les sorties du territoire vers le Maroc et les arrivées dans les ports espagnols.

La « operación salida » a ainsi vu, du 5 juin au 1er août, 1 012 654 personnes partir de l'Espagne vers le Maroc, contre 1 122 135 personnes pour la même période de 2009 ; soit une baisse de près de 10%.

Quant aux retours, la « operación retorno » a

comptabilisé 997 236 arrivées du Maroc entre le 15 juillet et le 15 septembre 2010, soit 69 921 de moins qu'en 2009; une baisse de 6,6%. Même si ces chiffres incluent les passagers non-marocains [dans une proportion négligeable], on peut conclure qu'une nette baisse des voyages en bateau a eu lieu en 2010 par rapport à l'année précédente. Une baisse enregistrée dans tous les ports, sauf à Tanger, qui, avec l'ouverture de Tanger Med cette année, a vu une hausse importante d'arrivées et de départs.

L'avion supplante le bateau

Mais avec l'appui des statistiques de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui pilote l'accueil des MRE durant les vacances estivales, une autre tendance se dessine. La Fondation comptabilise uniquement les entrées de Marocains de l'étranger. Elle a fait état de 2,4 millions d'entrées durant l'opération Marhaba 2010, contre 2,28 millions en 2009, ce qui correspond à une augmentation de 5% par rapport à l'année dernière.

Une baisse des arrivées en bateau, et une augmentation des arrivées totales ? La conclusion semble claire : les trajets en avion décollent. La Fondation a d'ailleurs chiffré ce décollage : l'avion a en effet enregistré un taux de 43,5% de l'ensemble des entrées en 2010. Les années précédentes, ce taux n'était que d'environ un tiers, les deux tiers des MRE transitant par voie maritime. Cette part se serait limitée à 56,5% en 2010. ■



Epinglées pour entente de prix

Trois compagnies condamnées par la CNC à payer 3,8 millions € d'amende pour entente de prix.

Par Ibrahima Koné

Tout a commencé le 28 mai 2008. Ce jour-là, la Commission nationale de la concurrence (CNC) a reçu une plainte écrite venant de Sebta concernant le transport maritime des personnes et des véhicules entre Algésiras et Sebta au cours de la période du 14 au 27 mars 2008. Les plaintes étaient relatives aux tarifs pratiqués par quatre armateurs : Buquebus España, Acciona Trasméditerranéa, Euromaroc 2000 et Ferrys Europa. En effet, ces compagnies auraient supprimé simultanément à l'époque, des offres promotionnelles et pratiqué des prix similaires. Le groupe Acciona Trasméditerranéa, ainsi que le groupe de Balearia, avaient convenu de vendre leurs billets durant la semaine de Pâques 2008 au même prix – élevé. Ces mêmes pratiques anticoncurrentielles ont été répétées au cours de l'été 2008. L'arrivée de FRS Iberia sur la même ligne maritime, qui devait donc concurrencer les compagnies existantes, n'a rien changé. Au contraire, FRS Iberia s'est aligné sur ses concurrentes.

La condamnation intervenue début septembre est une justice rendue à toutes les personnes lésées depuis presque trois ans par les prix de billets exorbitants. Elle devrait servir d'exemple à tous les transporteurs maritimes. Cependant, elle est loin d'être suffisante. Et pour cause, elle n'a concerné – pour le moment – que la liaison entre Algésiras et Sebta, l'une des plus fréquentées du Détroit de Gibraltar. Quid des autres lignes ?

La CNC espagnole a donné un signal. Mais elle doit finir le travail qu'elle a commencé. Il faut

souhaiter que la CNC condamne encore les compagnies exploitant d'autres lignes qu'Algésiras-Sebta.

Vers une baisse des tarifs Algésiras-Sebta ?

Les prix de traversée du Détroit de Gibraltar en ferry pourraient baisser l'année prochaine. Une étude économique préliminaire de la Direction de la marine marchande espagnole a conclu la possibilité d'abaisser en 2011, les tarifs de traversée des personnes et des véhicules entre Algésiras et Sebta.

Pourquoi cette étude ? L'autorité espagnole responsable de la gestion de la flotte civile et du trafic maritime cherche un nouveau partenaire. Son contrat actuel avec Acciona Trasméditerranéa expire l'année prochaine. C'est dans ce cadre qu'elle a lancé une étude pour déterminer les conditions optimales de rentabilité pour le nouvel acquéreur du marché et pour savoir si on pouvait réduire les tarifs tout en maintenant la qualité de service. Et la réponse est oui.

Cette baisse serait bien accueillie par les voyageurs. On peut espérer qu'elle aura un effet d'entraînement sur les tarifs des autres lignes. Mais cette éventuelle réduction peut cacher l'ambition des Espagnols, de ne pas perdre leur part de marché face à la montée en puissance de Tanger Med. Le port de Tanger Ville accaparerait déjà la part du lion dans le trafic passager sur le détroit. L'ouverture de Tanger Med a accéléré la descente aux enfers du port de Sebta. ■



Le ministre des MRE, choqué par la hausse continue des tarifs de bateau

Le ministre des MRE prendra-t-il le problème à bras le corps ?

Par Mohamed Ezzouak

Interrogé lors d'une conférence de presse au début du mois d'octobre, sur la hausse continue et inexpliquée des prix des bateaux entre l'Espagne et le Maroc, il s'est dit choqué par cette inflation injustifiée et a déclaré avoir contacté les compagnies pour leur faire part de sa colère.

Ce n'était pas la première fois que la rédaction de Yabiladi.com a interpellé le ministre en charge de la Communauté marocaine à l'étranger sur la question des tarifs de la traversée du détroit de Gibraltar. Nous nous sommes ainsi faits le relais des différentes plaintes que nous avons reçues sur nos forums de discussions.

En juillet 2009, la réponse du ministre se faisait encore allusive et sa prise de position était très timorée. Interrogé par le responsable de Yabiladi.com, Mohamed Ezzouak lors de l'émission Biladi diffusée le 2 janvier 2010, M. Ameer avait pour la première fois admis que c'était effectivement un problème qu'il fallait étudier.

La donne a changé

Cet automne, les choses semblent s'être accélérées. La condamnation par la justice ibérique, des trois compagnies espagnoles opérant sur la ligne Algésiras-Sebta, pour entente sur les prix a dû peser. Preuve est ainsi faite que la libre concurrence est entravée et contrairement à la baisse des prix qui aurait dû avoir lieu, les compagnies ont décidé de maintenir leurs marges

voire de les augmenter substantiellement.

Lors de la la présentation, le 6 octobre à Rabat, du bilan du programme d'accompagnement des MRE de l'été 2010, le ministre délégué de la Communauté marocaine à l'étranger a d'ailleurs repris cet argument. « Je ne comprend pas pourquoi la concurrence n'a pas fait baisser les prix », affirmait-il. « L'argument du prix du pétrole ne tient plus en 2009 et 2010. » A noter qu'ainsi, le ministre reconnaît bel et bien qu'il y a entente des prix.

Les moyens d'action du ministère

Que peut-il faire ? Il peut diligenter une enquête avec le ministère des transports et de l'équipement pour évaluer les tarifs sur les destinations comme Tanger Med. Il aura ainsi les arguments pour faire pression sur les compagnies, qu'elles soient marocaines ou européennes puisque c'est le Maroc qui accorde une autorisation de desservir un port marocain. La décision de la justice espagnole est un moyen de pression énorme puisque les fraudeurs sont démasqués.

Au vu de la baisse des arrivées par bateau, l'enjeu est important pour le Maroc. Car les réactions des MRE sur Yabiladi.com sont unanimes. Le prix du bateau devient de plus en plus un frein au retour estival pour de nombreuses familles.

L'ouverture de Tanger-Med n'a malheureusement pas pu éclipser l'amertume du prix payé pour traverser les quelques 14 km du détroit. ■

Ces passagers en colère



Le mécontentement des passagers du détroit ne se limite pas aux prix élevés.

Par Yann Ngomo

Championne cet été, la ligne Sète-Nador a fait plusieurs fois la Une sur Yabiladi.com – pour accidents, retards, et mauvais service... Difficile en plus pour la Comanav, seule compagnie à desservir cette ligne, de se défaire de sa responsabilité. Pour commencer, le Bni Nsar accumule 12 heures de retard et une panne en pleine mer le week-end du 24 juillet. A l'arrivée, l'atmosphère est digne d'une mutinerie, comme le soulignait le quotidien Midi Libre : des passagers refusant de descendre, d'autres refusant de monter, et des slogans crus, à l'attention du transporteur marocain. Des « On ne veut pas de bateau pourri » sont scandés, alors que le nom de la société maritime est sévèrement détourné sur des banderoles.

Trois jours plus tard, les passagers ont changé, mais pas le scénario. Le Bni Nsar arrive à Sète dans la même atmosphère, avec toujours près de 12 heures de retard. Le ferry aurait eu une nouvelle panne, celle de trop pour ses passagers, qui ne supportent plus de voyager dans ce qu'ils décrivent comme une épave. Jamais deux sans trois. Fin septembre, les

clients de la Comanav crient une nouvelle fois leur ras-le-bol. Cette fois, c'est un retard de 24 heures qui est à l'origine de leur colère. 24 heures à se tourner les pouces sur les quais du port de Nador en attente du départ du Mistral Express vers Sète. Des marins en grève avaient bloqué le navire et les passagers qui venaient de passer les formalités et qui se sont retrouvés sur les parkings d'embarquement le temps de la grève.

Si la Comanav ne peut être tenue responsable pour cette grève, les passagers s'insurgent surtout contre la prise en charge qui leur a été réservée par l'armateur. Juste « une petite collation » ne comprenant que des baguettes de pain, des bouteilles d'eau et du fromage. En plus, les passagers étaient forcés de passer la nuit à la belle étoile ou au mieux dans les voitures. En guise de protestation, eux aussi ont refusé de quitter le navire à leur arrivée à Sète. Il aura fallu l'intervention du responsable commercial de la compagnie pour les convaincre de mettre fin à leur mouvement d'humeur. Non sans avoir signé une pétition. ■

Commentaires

 **MOHAMMED**

Incroyable que la voiture revient plus chère que l'avion, c'est vraiment le monde à l'envers!

 **Ezghi47**

Il faudrait créer une association de MRE pour donner des idées !! Nous sommes aussi des acteurs importants du Maroc !!!

 **Caraa**

Boycottez les navires marocains sans confort ni indemnisation en cas de faute ...! Faites en sorte que leur chiffre d'affaire chute... et on verra comment ils vont réagir !

Nostalgie : Les MRE et la transhumance estivale

Les zmagris, facanssis, Marocains résidant à l'étranger (MRE), Marocains du Monde, selon les nombreuses appellations, sont en train de perdre leurs traditions. La transhumance estivale se défait, année après année de son caractère populaire et joyeux. Retour pittoresque sur les grandes étapes du périple estival vers le Maroc.

Par Bouchta Jebli

Souvenez vous de l'étape fatidique du chargement du fourgon J5, l'agitation des dernières heures avant le départ, le comptage des enfants : « 1, 2, 3, ... 9... Finou Mounir ? Aziz, va chirchi ton frère. Tide suite ! ».

On néglige souvent les préparatifs du départ mais c'est le moment stratégique du voyage. C'est d'ailleurs à cet instant que la glycémie du papa est au maximum, bien qu'il n'ait rien avalé depuis 24 heures. On ne compte plus les galeries mal fixées qui ont fini en plein milieu de l'autoroute, les oublis d'un des marmots à la maison, des passeports restés sur la table de la cuisine...

Chaque été, les aires d'autoroutes changent de look avec le tsunami des zmagris. Les mamans ont tout préparé, comme si on partait camper. Couverture, tapis en plastique, glacière, petit réchaud au gaz, une cocotte, et c'est parti pour un festin royal. Un sens de l'organisation qui rendrait jalouses la plupart des sociétés d'évènementiel.

Et pendant que le papa fait une petite sieste, le fils aîné est de garde pour surveiller la fourgonnette et la cargaison. Il ne faudrait pas qu'un bandit vienne subtiliser les bijoux en or de la maman.

Copilote dès l'âge de 10 ans

Le fils aîné est toujours désigné pour servir de copilote au padre. Il est chargé de lire les pan-

neaux et éviter ainsi de se tromper de route. Vous n'auriez pas l'air très malin si vous vous retrouvez à Calais. Les douaniers français vont bien se marrer. « Bah alors Aziz, tu veux prendre le bateau pour l'Angleterre ? Y a pas de Fatima là-bas. Hahahaha ! »

Mais même quand on sait lire et que tout se passe bien, un ultime piège attend le jeune fiston à l'approche de l'extrême sud ibérique. Jusqu'ici, il était heureux et fier de la dépendance qui s'est instaurée en sa faveur. Sauf que trouver « Al khouzerate » sur les panneaux c'est mission impossible. « Papa, y a pas le Khozirate, y a juste Cadiz, Algeciras, Tarifa. Tu es sûr de la prononciation ? ».

C'est à ce moment que le visage buriné du papa s'illumine d'un sourire revancharde devant un grand panneau de couleur verte écrit en plusieurs langues. « Yal hmar : Al khozirate. Tu vois pas ? Pourquoi je t'envoie à l'école, hein ? » Et oui, les espagnols ont tout prévu, dès qu'on approche du port les panneaux sont aussi en arabe. Le père tenait ainsi sa revanche sur son copilote dont il était dépendant jusqu'ici.

Comme Tarik Ibn Ziyad, quelques siècles auparavant, les parents se sentaient déjà chez eux à l'approche de Gibraltar. A ce propos, Baba Ali, ouvrier-philosophe, originaire de Midelt disait : « **Il n'y a pas plus agréable sensation que de se sentir chez soi dans un pays étranger** ».

Ce à quoi son fils Zenjlan répondait : « **Baba, il n'y a pas pire que de se sentir étranger dans**

son propre pays ». Je vous laisse méditer sur ces deux phrases.

La croisière, ca m'use !

Lorsqu'on arrive enfin à l'intérieur du bateau, tout le monde se précipite dans les 20m² des toilettes. Chacun s'organise pour se rafraichir un peu, se raser, ou carrément faire la grande toilette devant un minuscule lavabo, habiller les enfants de nouveaux vêtements. En quelques dizaines de minutes, les toilettes se transforment en champ de bataille. On se croirait à Fallujah après un bombardement de l'armée américaine. Et oui, nous aussi on a des armes de destruction massive !

Mais la traversée du détroit a aussi quelques moments de plaisir. Quel agréable souvenir de voir des bancs de dauphins suivre le bateau, nous accompagnant dans notre traversée comme pour mieux nous dire au revoir. Mais, heureusement qu'on ne comprend pas le langage des poissons. Les cétacés doivent sûrement nous siffler : « Au revoir, et surtout ne revenez plus ! ». Flipper raciste ?

Vas-y, dit wana ? (Blague de douaniers)

Que dire du traditionnel passage à la douane ? En un mot, pittoresque ! Si vous passez par l'enclave espagnole de Sebta, vous aurez droit à la juxtaposition de l'Europe et de l'Afrique sur quelques mètres. Vous passerez d'abord par la douane espagnole où le dialogue se limitera au langage des signes. Puis viendra le tour de la douane marocaine, où on préférera le langage de la monnaie. Chacun sa langue n'est ce pas ? Je suis d'ailleurs pour un respect scrupuleux des différences linguistiques.

Arrivé au Maroc, premier pas sur le continent africain, on passe en mode sous-développement. Klaxon, c'est le seul chapitre du code de la route qui est encore dans l'esprit de nos papas. Or normalement le klaxon est à utiliser uniquement en cas de danger imminent. Mais toute personne vivant en Europe doit penser qu'au Maroc, on est sans cesse en danger. Alors

bonjour le concert de klaxon philharmonique du Maroc.

Une tradition qui se perd

Que de souvenirs, que d'émotions, que d'aventures. Ce périple ne peut laisser insensible. Mais les temps ont changé. Désormais ceux qui ont encore le courage de faire les milliers de kilomètres de route prennent leur temps. L'hôtel, le restaurant, on n'hésite pas à piquer une tête dans la Méditerranée. Les 2 ou 3 jours dignes d'un rallye, se sont transformés en une semaine de villégiature sur les côtes espagnoles. Les fourgonnettes avec un moteur toussotant sur les difficiles pentes de la Sierra Nevada, ont fait place aux puissantes berlines climatisées.

Même les derniers aficionados de la route risquent de déclarer forfait face à la hausse vertigineuse des prix de la traversée du Détroit de Gibraltar ces dernières années.

Difficile de lutter contre le confort et la célérité de l'avion. **C'est plus rapide de faire un Paris-Casablanca que de prendre un grand taxi de Casablanca à Beni Mellal** et pour un coût qui peut être aussi compétitif. En fait l'avion low-cost aujourd'hui c'est un peu comme l'autocar d'hier. D'ailleurs à ce sujet écouter la plainte de Jamila, 54 ans, 92 kilos à la pesée et native des montagnes de Mernissa : « Essayez de prendre le vol Ryanair Fez-Marseille, bonjour l'ambiance du bled. Vous aurez l'impression d'être dans un car de Laghzaoui ».

Mais vous savez, même si le périple sur les routes espagnoles en mode rallye est en voie de disparition, resterons les magnifiques souvenirs. Les enfants marocains à l'étranger devenus aujourd'hui adultes n'oublieront pas les nombreuses anecdotes, les moments d'émotions, les éclats de rire, les pannes de fourgonnette, les rencontres, et surtout ce moment magique où les côtes marocaines apparaissent, là-bas, au loin. Qui dès lors n'a pas rêvé au moins une fois, de pouvoir répondre aux dauphins : « Adieu Flipper, je ne reviendrais plus ! ». ■



Immigration

Les clandestins pourchassés, les légaux humiliés, mais où va la France ?

Par Frédéric Schmachtel

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur l'immigration le 12 octobre dernier. Un texte dont une grande partie ne fera que creuser davantage le fossé déjà profond entre Français et immigrants, et qui a ce petit bonus, chers aux dirigeants actuels, de rappeler que pour être français, il ne suffit plus d'être né en France... Comme si on ne le savait pas déjà.

Au début, le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité avait été présenté comme transposant simplement des directives européennes au niveau national, mais cette argumentation a été aussitôt réfutée par des associations de défense des droits des migrants.

Une loi qui divisera... pour mieux régner ?

Ce texte, qui s'ajoute au nombre important de textes adoptés en matière d'immigration ces dernières années (5 en 7 ans!), va bien au-delà de ce que prescrit l'Union européenne (UE) et confirme plutôt la virée restrictive qu'a entamée le gouvernement français au sujet de l'immigration en France. Le plus frappant : les protections possibles des sans-papiers entrant en France seront beaucoup réduites et les procédures d'expulsion ainsi facilitées. Dès qu'un étranger sans-papiers sera arrêté, il pourra être gardé sur place, les préfets auront le pouvoir de proclamer la zone entre le lieu d'arrestation et la prochaine frontière comme une zone d'attente temporaire, une zone de non-droit pour les détenus.

Mais cela ne s'arrête pas là, car ce texte a vu passer un été agressif, avec les démantèlements de « campements illégaux », les expulsions de Roms pourtant citoyens de l'Union Européenne, les émeutes de Grenoble, un président de la République qui n'a

rien trouvé de mieux pour « rassurer » ses concitoyens que de rester dans la confrontation, suivi d'ailleurs de ses ministres de l'Intérieur et de l'Immigration...

Conséquence : le projet de loi a été rendu plus restrictif encore. Ainsi, 500 amendements ont été proposés à ce projet de loi de 90 articles. Le sujet le plus discuté cet été : la déchéance de la nationalité. Etablissant un lien clair entre origines étrangères et criminalité, le président Sarkozy avait proposé de déchoir toute personne naturalisée depuis moins de dix ans qui aura commis un crime contre une « personne dépositaire de l'autorité publique ». Et la mesure a été adoptée.

Le ministre de l'immigration Eric Besson a reconnu fin septembre que cette mesure n'est qu'un « symbole », elle ne sera pas beaucoup appliquée. Mais quelle France a besoin de tels symboles ?

Besson justifie sa loi en affirmant que « l'humanisme ce n'est pas d'accueillir tout le monde sans conditions ». Soit, mais au vu des mesures instaurées, il ne s'agit point de cela dans la loi Besson. Il s'agit plutôt, après le débat sur l'identité nationale et l'interdiction du voile intégral, de ne pas désengager le terrain de la confrontation avec tout ce qui n'est pas « d'origine française ».

La France épinglée par la commission européenne

De ces évolutions, le pays n'en reste pas indemne. Des voix officielles des Etats-Unis ont exprimé leur irritation quant aux expulsions des Roms. Et au moment même où l'Assemblée nationale débattait du texte, la Commission européenne envisageait même d'entamer une procédure contre Paris, pour non-application aux Roms d'une directive sur la libre circulation au sein de l'UE. Signe alarmant, sachant que la commission a l'habitude de peser ses mots et actes.



**Les étrangers
semblent être de
moins en moins
perçus comme des
personnes ayant
des droits**



Etre légal en France, on veut bien, mais quelle galère!

Mais ce n'est pas tout. Si l'expulsion des clandestins en France est rendu beaucoup plus « efficace », les immigrés en situation régulière subissent d'innombrables tracasseries. Il y a, certes, les statistiques selon lesquelles les naturalisations, ont augmenté en France l'année dernière. Mais en même temps, des témoignages frappants de l'accueil inhumain réservé aux étrangers dans de nombreuses préfectures relativisent ces statistiques. Les préfectures de Bobigny et du Rhône sont des bons exemple.

Dans ces préfectures, ce ne sont pas seulement les effectifs qui manquent. Comme le remarque le sociologue Alexis Spire dans les pages de La Croix, la qualité de l'accueil et la formation du personnel des préfectures est également en jeu.

Selon l'expert, les personnes travaillant sur les demandes de titre de séjour et autres n'ont souvent pas de formation en droit « alors que leur fonction nécessite de maîtriser une matière dense de connaissances juridiques. » « Soumis à des rendements en termes de dossiers à instruire, ils ne peuvent que s'en remettre aux routines inculquées par leur hiérarchie », poursuit-il. « Pour eux, il est plus rapide de faire un refus ou de renvoyer les personnes chez elles avec un avis temporaire plutôt que de fournir des arguments pour l'octroi d'un titre de séjour. »

Le côté humain de la personne perd de son importance. Les étrangers semblent être de moins en moins perçus comme des personnes ayant des droits, mais davantage comme des problèmes à gérer. Si un immigré n'est pas hautement qualifié, il peut ainsi facilement devenir un problème. Et cela dans le pays de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen... ■



La France n'est pas seule...

L'actualité européenne n'est pas reluisante. Aux Pays-Bas, le nouveau gouvernement dépend du soutien de Geert Wilders, un politicien accusé de l'incitation à la haine raciale – rien de moins. La Suède, bastion de la tolérance, a élu un clone de Wilders au parlement. Et en Allemagne, une étude a montré que le pays est en phase d'inventer un racisme moderne...

Dans cette étude publiée le 13 octobre, la fondation Friedrich Ebert fait un constat sans équivoque : les opinions d'extrême droite ont trouvé leur entrée au centre de la société.

Ainsi, environ 10 % des Allemands souhaiteraient qu'un « Führer » vienne régir le pays. Plus d'un tiers de la population allemande renverrait les étrangers dans leurs pays d'origine. Et, résultat le plus alarmant, près de 60% des Allemands interdiraient, s'ils le pouvaient, aux musulmans de pratiquer leur religion. Comme le souligne l'étude, cette islamophobie touche même les personnes qui se disent critiques envers toute forme de xénophobie.

Cela indiquerait une évolution importante du racisme en Allemagne. Ce n'est plus tant un classement de « races » par caractéristiques génétiques qui est au premier plan. Des différences culturelles et religieuses prennent cette place dans un « racisme moderne ». Un racisme qui est plus prévalent dans les classes moyennes que dans les milieux plus modestes de la société, révèle l'étude.



Un mois de prison avec sursis pour agression d'une femme en niqab

Un mois de prison avec sursis pour l'enseignante retraitée qui avait agressé une jeune Emiratie de 26 ans voilée d'un niqab.

Par Ibrahima Konné

Le 14 octobre, le parquet avait requis 2 mois de prison avec sursis contre cette ancienne professeur d'anglais et 750 euros d'amende. Mais elle a été finalement condamnée à un seul mois d'emprisonnement avec sursis. Mise en cause pour « violences aggravées » Marlène doit s'acquitter de 800 euros à titre de dommages et intérêts à Shaika, qui en demandait 10 000. Le tribunal a également condamné l'ex-professeur d'anglais à verser 200 euros à une amie de la victime, qui avait tenté de s'interposer entre Marlène et Shaika.

Pour rappel, Marlène a confié au journal *Le Parisien* à la veille de son procès, avoir rencontré deux femmes dont l'une était vêtue tout de noir avec un niqab, dans un magasin de décoration dans le XV^e arrondissement de Paris, le 3 février dernier. Elle s'est d'abord adressée aux deux touristes en français puis en anglais, avant d'arracher le voile de celle qui avait le visage dissimulé. « Je trouve inadmissible que l'on

porte le niqab dans le pays des droits de l'homme. C'est une muselière, il ne manque plus que la laisse, c'est la négation de la femme », avait expliqué l'enseignante.

Et rebelotte...

L'enseignante voulait décidément faire justice elle-même et remplacer la loi interdisant le voile intégral dans l'espace public, adoptée par le parlement en septembre. Car elle a croisé encore une fois la touriste émiratie qui avait remis son voile. La retraitée française est revenue vers Shaika et a tiré une nouvelle fois sur son niqab. Les protagonistes en seraient venues aux mains, la victime a assuré avoir été giflée, griffée et mordue à la main.

Marlène dira aux policiers lors de son interrogatoire, qu'elle se « battait pour le droit des femmes ». « Aujourd'hui, je reconnais que je n'aurais pas dû m'énerver, mais j'étais exaspérée », avait-elle précisé. Trop tard pour avoir des regrets. ■



Tareq Oubrou imam de Bordeaux

« Les musulmans homosexuels sont des musulmans à part entière »

Pour une large partie des musulmans, le calcul est simple, islam et homosexualité font deux. En revanche, pour Tareq Oubrou, imam de Bordeaux, l'homosexualité est « un choix raisonnable de gens intelligents qui savent ce qu'ils font ». Le Franco-Marocain n'entend cependant pas cautionner une attitude « éthiquement réprouvée en islam », mais s'est clairement positionné contre l'homophobie, et ce depuis bien longtemps...

Par Yann Ngomo

S'il est rare de voir un musulman afficher une position modérée face à l'homosexualité, voir un imam adopter cette posture l'est encore plus. Tareq Oubrou a pourtant fait ce choix courageux, et a livré son opinion dans un entretien qu'il accorde au magazine français Respect Mag.

Il avait signé en mai dernier l'Appel mondial contre l'homophobie, et pour Respect Mag, il répondait aux questions de Mohamed Zahed, président de l'association Homosexuels musulmans de France (HM2F). Pour l'imam Oubrou, excommunier les homosexuels est « une idée néfaste et grave ». Une idée à laquelle il s'est dit opposé.

Sans détour, Tareq Oubrou donne sa position sur le rapport entre homosexualité et islam : « Sur l'homosexualité, je dis que sa pratique n'est pas préconisée par l'islam, mais que les musulmans homosexuels sont des musulmans à part entière ».

Ainsi pour lui, tous les musulmans seraient égaux, indépendamment de leur orientation sexuelle, laquelle est libre. « L'homosexualité est un choix. Conscient ou inconscient, c'est un choix (...) », renchérit-il. Il précise toutefois qu'il n'entend pas cautionner l'homosexualité, mais plutôt s'opposer à la répression violente des homosexuels musulmans. Il déclare à ce propos : « Le fait de les stigmatiser, de les violenter, de les harceler est antinomique avec l'éthique ».

Mieux qu'un message de tolérance, c'est une vision de l'islam que l'imam Oubrou veut donner. Il pense ainsi que « les religions doivent répondre à des questions et ne pas les esquiver », et ne voudrait pas que l'islam soit « associé à la violence », ni que les musulmans « soient stigmatisés comme antisémites ou homophobes ».

Dans une précédente interview, accordée en mai au portail SaphirNews, il établissait d'ailleurs un parallèle entre homophobie et

islamophobie. Il déclarait ainsi : « Ma définition consiste à dire que l'homophobie est l'agression physique, les insultes et l'exclusion d'hommes et de femmes qui ont opté pour des pratiques sexuelles qui n'entrent pas dans ceux de la majorité de la population. On a le droit de critiquer cette sexualité, de refuser le mariage entre homosexuels. Si on considère que cette position est homophobe, je ne suis pas d'accord. Il faut préciser ce terme tout comme l'islamophobie.

Personne n'est obligé d'aimer l'islam. En effet, si on définit l'islamophobie comme un acte qui consiste à ne pas aimer l'islam, cela ne serait pas recevable comme un délit. Mais agresser, exclure, insulter ou refuser un travail, par exemple, à un musulman pour sa religion en est un. La même chose pour l'homophobie ».

Quid du Coran et des hadiths ?

Si donc il affiche une position modérée par rapport à l'homosexualité, l'imam Oubrou n'a pas oublié que «

l'islam ne considère pas l'homosexualité comme une pratique sexuelle moralement acceptable. Elle est considérée comme une faute morale, un péché », comme on peut le lire dans son intervention de mai. Il précise toutefois pour Respect Mag que « ce n'est pas une pathologie, ni psychologique, ni biologique ». Et de continuer : « Nous sommes traversés par beaucoup de sentiments et d'instincts, qu'on ne choisit pas, qu'on tente de canaliser, d'orienter, de gérer. Ces instincts ne sont ni bons ni mauvais. Je ne juge pas ».

Interrogé sur les pays musulmans où l'homosexualité est un délit puni par la peine de mort, il répond que « c'est une lecture de l'islam qui repose sur des hadiths non authentiques. Aucun texte univoque, authentique, ne fait mention d'une quelconque sanction contre les homosexuels. Ethiquement parlant, le Coran n'admet pas l'homosexualité. Mais le passage de cette condamnation morale à une condamnation juridique n'existe pas ». ■

« L'islam ne considère pas l'homosexualité comme une pratique sexuelle moralement acceptable. Elle est considérée comme une faute morale, un péché »

Classement Reporters Sans Frontières : Le Maroc continue sa chute

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Un mois d'octobre qui commence mal... et finit mal

De la fermeture de l'hebdomadaire arabophone Nichane à la suspension des activités d'Al Jazeera à Rabat en passant par le classement RSF de la liberté de presse 2010 : ce mois d'octobre n'aura pas contribué à renforcer ce qui, dans d'autres lieux, est le quatrième pouvoir.

L'image du Royaume en pâtit, et les journalistes sont un peu plus fragilisés.

Par Oumar Baldé



Le Classement 2010 de la liberté de la presse dans le monde a été publié mercredi 20 octobre par Reporters Sans Frontières (RSF). Le Maroc poursuit sa chute et se positionne à la 135e place, contre la 127e en 2009. La France chute également et « perd son caractère exemplaire ». Le Maroc s'enfonce de plus en plus dans les profondeurs du classement de RSF. Cette année, c'est de 8 places que le Royaume a reculé, contre 5 l'année dernière. Ce qui le fait chuter de la 127e à la 135e place sur 178 pays classés. Une baisse qui, selon le rapport, « reflète une crispation des autorités sur des questions relatives à la

liberté de la presse », depuis 2009.

« L'asphyxie financière » du Journal Hebdomadaire, « orchestrée par les autorités » est passée par là. De même que « la fermeture arbitraire » de l'hebdomadaire arabophone Akhbar al Youm. Sans parler de la condamnation du directeur de publication de l'hebdomadaire Al-Michael, Driss Chahtane, à un an de prison ferme (il fut gracié après 8 mois derrière les barreaux). « Autant de pratiques qui expliquent », conclut RSF, « le recul de la position du Maroc dans le classement. »

Le Maroc cède 8 places... l'Algérie en récupère autant

Au même moment, le voisin algérien grimpe dans ce classement en gagnant 8 places. Ce qui le place désormais à la 133e position (contre la 141e l'année dernière), soit 2 places de mieux que le Maroc. Le champion de la liberté de la presse dans le Maghreb demeure la Mauritanie (95e), qui devrait enfin inspirer les deux derniers qui sont la Libye (160e) et la Tunisie (164e). Les positions de ces deux pays confirment les tendances à la baisse notées dans le Maghreb et dans plusieurs pays arabes.

« La France a perdu son caractère exemplaire »

Des améliorations et des chutes dans le Golfe

En effet, hormis « les améliorations relatives » de l'Irak 130e (qui gagne 15 places) et de la Palestine 150e (+11 places), nombreux sont les Etats du Golfe qui ont chuté en 2010. C'est le cas du Koweït (87e), qui recule de 27 places, du Bahreïn (de 119e à la 144e) ainsi que d'autres pays du Moyen Orient comme la Syrie (qui cède 8 places) et le Yemen (-3 places). A noter tout

de même que l'Arabie Saoudite progresse à la 157e place.

L'Europe tombe du piédestal

Bien que les pays scandinaves soient encore ceux qui respectent le plus les journalistes, le comportement de certains Etats du vieux continent commence néanmoins à inquiéter. Surtout ceux de l'Union Européenne (UE) qui ont perdu leur « statut de leader ». Ce qui pousse RSF à exprimer « son inquiétude face à la dégradation de la situation de la liberté de la presse dans l'Union européenne ». La France elle, « a perdu son caractère exemplaire dans ce domaine », regrette Jean-François Julliard, secrétaire général de RSF.

Le Turkménistan (176), la Corée du Nord (177) et l'Erythrée (178) continuent d'occuper la queue du peloton. Reste à savoir lequel d'entre eux cédera sa place à l'Iran (à moins qu'il ne se redresse), tout juste devant eux à la 175e place. Les répressions contre les journalistes et net-citoyens depuis les élections de juin 2009, se sont « renforcées » estime Reporters Sans Frontières. ■

Comment RSF établit son rapport ?

Le rapport 2010 prend en compte la période du 1er septembre 2009 au 1er septembre 2010. Pour son élaboration, RSF a adressé 43 questions à ses organisations partenaires dans tous les continents (15 associations de défense de la liberté d'expression), à son réseau de 140 correspondants, à des journalistes, chercheurs, juristes et militants des droits de l'Homme.

Le questionnaire répertorie l'ensemble des atteintes directes contre les journalistes, les net-citoyens et les médias. Ces atteintes sont entre autres : les assassinats de journalistes, agressions, menaces indirectes, emprisonnements, censures, en plus des pressions économiques.

Ensuite une note est attribuée à chaque pays en fonction des réponses fournies, et le meilleur score est...0. En effet, plus la note monte, moins le classement est honorable. RSF n'inclut pas dans son classement les pays où les questionnaires n'ont pas été remplis par plusieurs sources différentes.



Al Jazeera non grata au Maroc ?

Les activités d'Al Jazeera au Maroc ont été suspendues à partir de vendredi 29 octobre et les accréditations du personnel de son bureau à Rabat ont été retirées.

Par Ibrahima Koné

La nouvelle s'est répandue comme une trainée de poudre à travers la presse internationale. La chaîne qatarie est accusée « de multiples manquements aux règles du journalisme sérieux et responsable », selon un communiqué du ministère de la Communication. C'est la deuxième fois en l'espace de deux ans que les autorités marocaines suspendent la chaîne d'information panarabe.

Le ministère de la Communication, n'a pas donné les détails sur ces graves manquements. Mais un responsable gouvernemental, a indiqué à l'AFP, sous le couvert de l'anonymat, que Rabat reproche à Al-Jazeera la manière dont elle « traite les dossiers relatifs aux islamistes et à l'affaire du Sahara ».

Al-Jazeera a donc dépassé la ligne rouge après avoir « sérieusement altéré l'image du Maroc et porté manifestement préjudice à ses intérêts supérieurs, à leur tête la question de l'intégrité territoriale ... ». D'après le communiqué du ministère, Al-Jazeera a déjà été rappelée à l'ordre mais elle aurait fait fi de ces notifications. Ce qui selon le département de Khalid Naciri, équivaut à une « intention préméditée de nuire au Maroc (...) avec une obstination affichée de ne véhiculer, de notre pays, que des faits et phénomènes négatifs dans une entreprise délibérée de minimiser les efforts du Maroc (...). ».

Al-Jazeera – Maroc : relations tendues

Pour le directeur du bureau d'Al-Jazeera à Rabat, Abdelkader Kharroubi, les accusations des autorités sont infondées. La chaîne « a toujours respecté les règles du professionnalisme et de la neutralité, notamment au Maroc », a-t-il dit à l'AFP.

Al-Jazeera est perçue par certains, notamment les Occidentaux comme « la voix des islamistes ». Elle reste plus ou moins appréciée également dans le monde arabe. La chaîne entretient des relations conflictuelles avec le Yémen, mais aussi l'Arabie saoudite ou encore le Bahreïn, qui avait même fermé le bureau local d'Al-Jazeera.

Au Maroc, la chaîne a déjà eu des problèmes avec l'Etat dans le passé. Mai 2008, le Maroc a suspendu le bulletin quotidien d'informations d'Al-Jazeera sur le Maghreb, diffusé à partir de ses studios à Rabat. Cette suspension avait des raisons techniques et juridiques d'après Khalid Naciri. Quelques semaines plus tard, le directeur de la représentation à Rabat à l'époque, Hassan Rachidi et Ibrahim Sebaa El Layl avaient été poursuivis en justice pour diffusion d'une fausse information et complicité. Al-Jazeera avait diffusé le 7 juin depuis Rabat, des informations faisant état de morts lors des affrontements à Sidi Ifni, alors que la version officielle indiquait 48 blessés. L'ex-directeur Hassan Rachidi a été condamné en 2009 en première instance à une amende de 50 000 Dh.

Recul de la liberté de presse

Pour Amina Bouayach, présidente de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH), la suspension du bureau d'Al-Jazeera « traduit l'hésitation du Maroc à continuer le processus d'ouverture, notamment au niveau de la liberté de la presse. (...) A la différence de l'Algérie et de la Tunisie, où les bureaux d'Al-Jazeera sont fermés depuis longtemps, le Maroc se présentait comme une exception. Mais avec cette suspension, on peut parler d'un recul au Maroc ». Pas de quoi enrayer la chute du Maroc au classement RSF de liberté de la presse. ■

Nichane

Crime publicitaire ou mort naturelle ?

La nouvelle est arrivée jusque dans la presse française : l'hebdomadaire en darija « Nichane », petit frère de TelQuel, a dû mettre la clé sous la porte.

Par Frédéric Schmachtel

C'est incontestablement une perte pour la diversité de la presse marocaine. Vendredi 1er octobre 2010, l'assemblée générale des actionnaires du magazine Nichane a décidé d'arrêter sa publication. Le déficit accumulé était trop important : 10 millions dirhams, une « hémorragie irréversible ».

Nichane, étouffé par un boycott ?

Pour Ahmed Benchemsi, cette hémorragie s'explique par de nombreuses confrontations avec la justice : procès d'opinion, saisies policières... Mais en dernière instance, la fermeture serait due à « l'étouffement financier par le biais du boycott publicitaire ». Un boycott orchestré, selon lui, par le holding royal ONA/SNI, et suivi ensuite par « de multiples grands annonceurs [...] opérant dans les principaux secteurs de l'économie marocaine ». Même des annonces d'intérêt public auraient été « interdites de passage sur les publications du Groupe TelQuel ».

Ainsi, selon Benchemsi, « la disparition de Nichane n'est que le dernier épisode de la grave détérioration de la liberté



de la presse au Maroc. » Il est indéniable que les signes concernant la liberté de la presse ne sont pas à la détente actuellement. Mais une part de l'explication pourrait se trouver ailleurs.

La presse arabophone, moins de publicité mais plus de lecteurs

D'ailleurs, Benchemsi explique lui-même que le marché publicitaire de la presse arabophone est « très restreint », et « principalement regroupé autour des grands annonceurs proches du pouvoir ». La presse arabophone en général a donc des difficultés à trouver des annonceurs. Les milieux d'affaires préfèrent cibler le public francophone, qui représente des classes sociales aisées.

En même temps, il y a beaucoup plus de lecteurs arabophones que francophones au Maroc. Pour preuve : selon les statistiques de l'Organisme de justification de la diffusion (OJD), le quotidien Al Massae vendait en moyenne 101 122 exemplaires par jour en 2009, venant ainsi en tête des journaux payants et suivi d'Assabah (72 868). Pour comparaison, le premier quotidien francophone, Le Matin, vendait en cette même année 23 805 exemplaires par jour, suivi de l'Economiste (19 805).

Nichane, un hebdomadaire qui peinait à décoller

Par conséquent, s'il y a moins de potentiel publicitaire, la presse arabophone doit avoir des tirages beaucoup plus conséquents, et équilibrer ainsi son modèle économique. L'exemple de l'Économiste et d'Assabah (du groupe Eco Médias) illustre bien ce calcul. Considérant que tous deux sont comparables sur le plan de la rentabilité, Assabah (arabophone) a besoin de 3,6 fois plus de ventes que l'Économiste (francophone) pour sortir du déficit.

Si l'on applique ce calcul au duo TelQuel et Nichane, les ventes de « l'hebdomadaire arabophone le plus vendu au Maroc » n'étaient pas si impressionnantes. En 2009, TelQuel se vendait à 22 480 exemplaires, tandis que Nichane n'arrivait qu'à 20 267 exemplaires. Ces ventes auraient dû s'approcher des 82 710 exemplaires pour rentrer dans un cas de figure semblable au duo du groupe Eco Médias.

Une ligne éditoriale novatrice, mais inadaptée?

Malgré sa publication en dialecte marocain, Nichane n'a donc pas réussi à toucher assez de lecteurs, et pour cause. La ligne éditoriale n'était pas assez « grand public » pour un lectorat arabophone. La comparaison des lignes éditoriales de l'Économiste et d'Assabah illustre d'ailleurs ce que s'adapter au public peut dire : ajouter une grande portion de populisme... malheureusement !

Peut-être faut-il se rendre à l'évidence. Avoir une ligne éditoriale basée sur la laïcité et l'évolution des mœurs n'est pas très vendeur auprès du public arabophone.

Ne pas crier au loup trop tôt...

Alors, l'hebdomadaire est-il mort de causes naturelles ou d'un boycott ? Il y a certainement des deux. Le boycott de certains annonceurs a sûrement été un accélérateur. Mais en même temps, l'affirmation de Benchemsi selon laquelle le « standard de qualité élevé » et la « large diffusion » de Nichane « auraient dû en faire, légitimement, un support publicitaire incontournable », est à nuancer. Pour un média arabophone au Maroc, il en faut (malheureusement) plus pour devenir incontournable. ■



**Alors,
l'hebdomadaire
est-il mort de
causes naturelles
ou d'un boycott ?
Il y a certainement
des deux.**

vivalis
سلف

UN CRÉDIT
QUI ME LAISSE SANS VOIX

SPÉCIAL AID AL ADHA[®]
10.000 dh
500 dh sur 20 mois

www.vivalis.ma

N° Eco : 08010 222 22

GROUPE BANQUE POPULAIRE

Aïd Al Adha

Les dessous financiers de la fête du mouton

Chaque année à l'approche de l'Aïd El Adha revient l'éternel casse tête pour les chefs de famille : comment rassembler la somme nécessaire à l'achat du mouton ?

Par Halima Djigo

Le coût des bêtes destinées au sacrifice est très souvent soumis au bon plaisir des vendeurs mais varient également selon la qualité, la race, l'âge des animaux, le lieu et la date de l'achat. Un tour dans les grandes surfaces et autres points de vente spécialisés nous renseigne sur la fourchette de prix qui varie entre 2 000 et plus de 3 000 DH. En outre, à en croire nos confrères de la Vie Eco dans leur édition du 18 octobre dernier, le prix constaté est compris entre 42 et 45 DH le kilo pour le Sardi réputé pour la bonne qualité de sa viande et entre 37 et 38DH le kilo pour la race dite Timahdit.

Selon certaines prévisions, une augmentation très importante des prix du mouton serait même à craindre. Elle serait due principalement au nouveau code de la route. De quoi hérissier les cheveux des pères de famille disposant d'une petite bourse. Crise économique oblige, ils se voient obligés le plus souvent de renoncer au sacrifice au grand dam de leurs familles.

D'autres plus chanceux et disposant de revenus assez conséquents ont recours aux prêts remboursables sur plusieurs mois proposés par les banques. Les affiches publicitaires invitant à cela ne manquent pas. Résultat : ces sociétés de crédit se positionnent en bienfaitrices et cet argent vient à point nommé. Seul bémol : les intérêts perçus puisque

l'Islam interdit toute forme de crédit avec usure. Il n'est pas permis de prêter une somme d'argent à une personne et de lui demander d'en remettre plus en échange du délai. Malheureusement, le système bancaire ne respecte pas à la lettre ces consignes religieuses. « Les banques prêtent de l'argent, accordent des crédits. Elles doivent bien en retirer un bénéfice », dixit Naima, en service dans une agence sise à Rabat.

La religion est pourtant claire à ce sujet. « Ce n'est pas la peine de sacrifier un mouton quand on n'en a pas pleinement les moyens » renseigne Ahmed, spécialiste des questions islamiques. Malheureusement, les pressions d'ordre social obligent nombre de chefs de famille à s'endetter et à avoir recours aux emprunts. Le problème reste alors entier.

Il est toujours possible de sacrifier un bouc, une chèvre ou bien encore un agneau. Mais au risque de vous exposer aux moqueries et railleries. « J'imagine mal mes parents acheter un agneau pour l'Aïd. Ce serait assurément une honte si cela venait à s'ébruiter dans le quartier ». Toute dernière solution : acheter son mouton à la dernière minute et damer le pion ainsi aux éleveurs et autres revendeurs.



Ces musulmans qui ne célèbrent pas l'Aïd

L'Aïd al-Adha constitue pour certains une occasion privilégiée de passer des vacances à petits prix en Europe. « Nous préférons voyager en famille dans le Nord et profiter de quelques jours de répit plutôt que de célébrer l'Aïd. A l'achat du traditionnel mouton, il faut ajouter les dépenses inhérentes à la cuisson. », nous confie un sexagénaire.

Aïd El Kebir

Plus de 2 % du PIB marocain

L'Aïd Al Adha, c'est une fête familiale, mais aussi un espace de quelques jours dans lequel se concentre une part impressionnante des dépenses annuelles des Marocains.

Lors de l'Aïd Al Adha ce sont des milliers d'éleveurs qui viennent en ville écouler leurs moutons et autres bêtes destinés au sacrifice. Des milliards de dirhams changent ainsi de mains en seulement quelques jours et chaque année, une grande partie des bénéfices drainée par la fête est transférée au monde rural. Pour cette année 2010, un communiqué des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime paru fin octobre, indique que « les disponibilités en ovins et caprins destinés à l'abattage de l'Aïd sont estimées à 7,6 millions de têtes dont 4,73 millions d'ovins mâles et 2,87 millions d'agnelles et de caprins ».

Selon ces mêmes estimations, la demande quant à elle avoisine les 5,2 millions de têtes, dont 4,75 millions d'ovins (4,2 millions mâles et 550 000 femelles) et 428 000 de caprins. Dès lors, une comparaison entre l'offre et la demande fait état d'un approvisionnement en bétail conséquent.

L'Aïd el-Kébir constitue donc une aubaine pour les éleveurs marocains. Le produit des ventes du bétail pendant cette période rap-

porte énormément. Si l'on considère que le prix au kilogramme d'un mouton est à 47 DH, une bête d'un poids de 50 kg, reviendrait à environ 2 000 DH environ. Pour un poids « moyen », soit 60 kg, il faut tabler sur un peu moins de 3 000 DH. Au-delà de 60 kg, le poids « lourd », la mise peut facilement dépasser les 3 000 DH.

De là, un petit calcul démontre l'importance de la fête pour l'économie nationale. Si l'on considère un prix moyen par tête de 2 500 DH, on en arrive à 13 milliards DH de dépenses pour les animaux (caprins inclus). Cela correspond à presque 2 % du produit intérieur brut (PIB) marocain, qui était d'environ 90 milliards dollars américains en 2009, soit environ 700 milliards DH. Et cela, sans compter toutes les activités économiques qui entourent la fête de l'Aïd, ces dizaines de milliers de personnes qui gravitent autour du commerce du mouton (vendeurs de paille, bouchers itinérants, tanneurs ou encore aiguiseurs de couteaux). Ils font facilement grimper la contribution de l'Aïd au-delà des 2%. ■

MRE : Cet argent qui rentre au pays ...

Nombreux sont les émigrés installés un peu partout dans le monde qui transfèrent vers leurs familles des fonds importants pour l'Aïd Al Adha. Laila, fonctionnaire dans un organisme international à Madrid nous confie : « J'envoie régulièrement de l'argent lors de l'Aïd Al Kébir à ma mère et mes sœurs restées au Maroc pour assurer les dépenses ».

Une augmentation sensible des flux financiers entre le Maroc et les pays de résidence des MRE qui contribue à coup sûr à dynamiser l'économie nationale durant la « grande » fête.

عيد مبارك سعيد
Aid moubarak said



Il s'est mis sur son 31,
bientôt, ce sera sa fête !



Le Maroc met le cap sur l'Afrique

2011 sera-t-elle l'année de la consécration des relations économiques entre le Maroc et le reste du continent noir ? Tout porte à le croire, puisque le gouvernement propose des mesures incitatives dans la loi de finances 2011, afin de propulser les investissements des entreprises marocaines en Afrique. Mais pas seulement. Le Maroc pourraient également viser les classes aisées africaines pour un tourisme de shopping.

Par Ibrahima Koné

Investissements marocains à l'étranger

objectif Afrique

Le gouvernement marocain envisage d'encourager davantage l'ouverture à l'international des entreprises nationales, notamment vers les pays africains. En vue de faciliter les implantations ou prises de participations des entreprises marocaines, l'Etat a inclus certaines mesures dans le projet de Loi de Finances 2011.

Le continent africain sera au cœur de la stratégie gouvernementale, c'est ce qu'a annoncé fin septembre le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar. Parmi les mesures visant à encourager l'implantation des entreprises nationales en Afrique, l'Etat a décidé de relever le plafond autorisé pour les investissements marocains en Afrique. Un relèvement conséquent : de 30 à 100 millions dirhams. En dehors des pays africains, le plafond sera de 50 millions de dirhams.

Autre mesure : 200 millions dirhams seront affectés par le Fonds de promotion des exportations au titre du projet de loi de finances 2011 pour inciter les opérateurs privés à renforcer leur présence sur le marché africain. Un marché que certaines entreprises marocaines connaissent depuis bien longtemps.

L'Afrique, un terrain déjà connu

Les premières implantations des firmes marocaines en Afrique datent de plus de 40 ans. Le groupe de Miloud Chaabi, Ynna Holding, fait parti des pionniers dans le domaine. Dès 1969, il s'est implanté en Libye dans les BTP. Pays que le holding a quitté pour la Tunisie, où il est présent depuis 1984, et depuis 1996 en Egypte. Chaabi ira plus tard en Côte-d'Ivoire et en Guinée Conakry, pour des activités aussi diverses que la tuyauterie et l'immobilier.

A l'heure où la concurrence s'intensifie sur les marchés du nord, ceux du sud connaissent un essor. Ainsi, en quelques années, les entreprises marocaines ont « envahi » l'Afrique, de la Mauritanie en Guinée Equatoriale, en passant par le Sénégal, le Mali et la Côte-d'Ivoire.

A partir de l'année 2000, la filiale de l'ONA,

Managem, spécialisée dans les mines et l'hydrométallurgie, a signé de nombreux partenariats pour l'extraction d'or et de cobalt, au Congo et au Gabon. Managem est également présente au Burkina Faso, en Guinée et au Niger. A la fin de la même année, Royal Air Maroc (RAM) s'est allié à l'Etat sénégalais pour créer Air Sénégal International (ASI), détenu à 51% par la compagnie nationale et à 49% par le Sénégal. Ce partenariat a été rompu courant 2009, la RAM s'est retirée du deal et ASI a disparu.

L'intérêt des entreprises marocaines pour le marché africain s'est confirmé davantage avec la prise de 51% de Mauritel par Maroc Telecom en Mauritanie en 2001. Six ans plus tard, l'opérateur historique mettra aussi un pied au Burkina Faso, en s'adjudgeant 51% de l'Office national des télécommunications (ONATEL) puis au Gabon avec 51% de Gabon Telecom.

Afrique de l'ouest, nouvel eldorado pour les entreprises marocaines

Le poids des entreprises marocaines en Afrique de l'ouest est important. Surtout les banques sont très présentes. Attijariwafa Bank seule détient la 2e banque du Mali, Banque internationale pour le Mali (BIM SA), la Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO) et le Crédit du Sénégal, ainsi que la Société ivoirienne de banque (SIB). De même, la BMCE s'est installée au Sénégal, à travers BMCE Capital. Elle est aussi au Mali, avec 27,38% de la Banque de Développement du Mali (BDM). Le groupe Banques populaires a mis un pied en Guinée Conakry.

En dehors des banques, l'Office national de l'électricité (ONE) a décroché un projet d'électrification des zones rurales au nord du Sénégal pour 25 ans. Optorg du groupe ONA, spécialisé dans la distribution d'engins, véhicules industriels et automobiles, a ouvert une filiale en Côte-d'Ivoire. Beaucoup d'entreprises marocaines ont réussi à s'implanter sur le marché africain. Entre 2003 et 2009, les investissements des entreprises et banques marocaines en Afrique ont dépassé 12 milliards de dirhams. Ce chiffre devrait croître rapidement dans les années à venir.

Casablanca, futur carrefour du shopping africain ?

Par Oumar Baldé

La capitale économique du Royaume s'impose de plus en plus comme une destination de shopping pour les Subsahariens. Cela s'explique par les atouts dont dispose la métropole. Mais pour faire de Casablanca une destination capable de concurrencer les villes en vogue pour le shopping, plusieurs obstacles doivent être surmontés.

Casablanca peut-elle devenir une destination de shopping pour les Subsahariens à l'instar de New York, Paris, Londres ou encore Dubaï ? Ce rêve n'est pas interdit. Il risque même de devenir réalité, dans un futur proche. La capitale économique du Maroc ne manque pas d'atouts qui pourront séduire les riches de l'Afrique qui la préféreront ainsi aux lointaines métropoles des autres continents.

L'Europe se referme sur elle-même, obtenir un visa des Etats-Unis n'est pas facile non plus. Au Maroc, ce problème se pose beaucoup moins.

En plus d'être accessible, Casablanca dispose d'un autre atout de taille : les plus prestigieuses marques y sont présentes (Hugo Boss, Cartier, Louis Vuitton, Dior, Yves Saint Laurent, Chanel, Chaumet, Diesel, Levi's, Fendi, Zara, Mango, Massimo Dutti,...). Donc pas grand-chose à envier aux grandes capitales d'ailleurs. Sans parler de l'ouverture en 2011 du Morocco Mall, plus grand centre commercial d'Afrique qui attend 15 millions de visiteurs par an.

Toutefois, biens des handicaps doivent être surmontés pour permettre à Casablanca de

s'imposer et d'attirer davantage les clients subsahariens

Des points faibles à surmonter

Le premier obstacle concerne le transport. Eh oui, cela peut surprendre mais il est plus facile pour les Africains de rallier les destinations occidentales que les africaines. Le

cas de Casablanca est compliqué par la non desserte du Royaume par la plupart des compagnies aériennes africaines. Les tarifs de la Royale Air Maroc sont jugés assez élevés. Ce qui désavantage la destination Maroc.

A Casablanca même, la situation du transport ne s'arrange malheureusement pas. Ce qui fait l'avantage de villes telles que Paris ou Madrid - le déplacement facile et rapide d'un point à l'autre au centre-ville - fait terriblement défaut à Casablanca. Et même quand le tram verra le jour, il n'arrangera ce problème qu'à la marge.



Morocco mall

En fin, il faut préciser que côté visas, tout n'est pas rose au Maroc. Seuls les citoyens ressortissants de quelques pays d'Afrique subsaharienne (Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal) sont dispensés de la formalité du visa pour entrer au Maroc. Le Royaume gagnerait à faciliter l'entrée sur son territoire aux ressortissants des pays non concernés par cette mesure. C'est justement ainsi que le Maroc pourrait bénéficier pleinement de son avantage comparatif sur ce plan par rapport à ses concurrents européens et nord-américains ainsi que du Moyen-Orient. ■

Corruption

Le mal persiste au Maroc, le plan adopté du « déjà-vu »

لا للفساد

Alors que le Maroc vient d'adopter son plan de lutte contre la corruption, l'indice de perception de la corruption (IPC) 2010 de Transparency International (TI), montre qu'il n'a pas réellement progressé depuis 2009. Il se retrouve 85e au classement, sur 178 pays, avec une note de 3,4 sur 10.

Par Ibrahima Koné

Corruption des fonctionnaires, versement de pots-de-vin pour gagner des marchés publics, détournement de fonds... Evalué dans tous ces domaines, le Maroc n'a pu progresser que de 0,2 point sur une échelle de 10 et de 4 places au classement depuis l'année dernière. Pas assez pour que Transparency compte le pays parmi ceux où le niveau de corruption a sensiblement baissé dans son indice de perception de la corruption 2010, publié le 26 octobre. Au Maghreb, le Royaume se retrouve ainsi derrière la Tunisie (59e) et devant l'Algérie (105e), la Mauritanie (143e) et la Libye (146e). Le Qatar, 19e, est le premier pays arabe au classement; le Botswana a fait le meilleur résultat au niveau africain (33e). Le classement est mené par le Danemark alors qu'en bas de tableau, on retrouve la Somalie (178e).

Le Maroc et son plan anti-corruption

Ce mauvais classement du Maroc augmente la pression sur le plan biennal (2010-2012) de lutte contre la corruption du gouvernement, adopté le 21 octobre. Mais pour Rachid Filali Mknassi, secrétaire général de Transparency Maroc, « les déclarations d'intention et l'adoption des lois qui n'ont pas de chance d'être appliquées ne peuvent convaincre personne ». En d'autres termes, ce plan ne pourra pas faire grand-chose, car c'est du « déjà-vu ».

« Une grande partie des mesures figuraient déjà dans le plan de 2005 et d'autres dans celui de 1998. Elles ont déjà été exécutées il y a dix ans », a-t-il

précisé. De même, il a déploré l'absence de concertation. « Aucune organisation de la société civile n'a été invitée ni dans la phase de conception, ni dans la phase de mise au point (...). A aucun moment on n'a été associé, on n'a même pas été invité à la conférence de presse où a été annoncé ce plan ».

Qui a donc élaboré ce plan ? Rachid Filali Mknassi a indiqué que c'est un « document unilatéral élaboré par six administrations constituées en comité interministériel ». Le plan en question a proposé la mobilisation de la société civile pour l'exécution de la politique gouvernementale. Mais seules quelques propositions émanant de la société civile ou de certains ministères, ont été prises en compte. « Ce sont des éléments sur lesquels nous travaillons ; comme la loi sur la défense des témoins, la loi sur l'accès à l'information », a expliqué Rachid Filali Mknassi. Par contre, « la réforme de la justice, la levée de l'impunité, le suivi des constatations du rapport de la Cour des comptes, ne sont pas dans le plan de lutte contre la corruption ».

Comme l'a rappelé un représentant de Transparency Liban, la lutte contre la corruption est un combat long et périlleux. Le phénomène de la corruption est presque aussi ancien que l'homme. La mise en place d'un plan ne suffira pas, les lois doivent être appliquées à la lettre. ■

Les footballeurs MRE

entre révélations et confirmations

Très en vue en ce début de saison, de nombreux footballeurs MRE, à force d'enchaîner les bonnes prestations, ont réussi à se faire une place dans leurs clubs respectifs. Si la plupart d'entre eux confirment une tendance observée lors des exercices précédents, d'autres en revanche explosent littéralement au haut niveau. De bon augure, à l'heure où la sélection marocaine en chantier, a plus que besoin de valeurs sûres...

Par Yann Ngomo

Les révélations



Youssef El Arabi

L'expression « Passer de l'ombre à la lumière » s'applique parfaitement à Youssef El Arabi (23 ans). Véritable révélation en Ligue 2 lors de la saison 2009/2010 avec le Stade Malherbe Caen (SMC), il a bouclé la première semaine de novembre avec le statut de meilleur buteur du championnat français de Ligue 1, avec 8 buts en 12 journées.

Même si son club traverse actuellement une mauvaise passe et ne cesse de s'enfoncer dans les profondeurs du classement, le Marocain, lui a toujours fait preuve de régularité devant le filet.

Son étoile brille au bon moment, puisque dans la foulée de son excellent début de saison, il gagne une place dans le groupe des Lions de l'Atlas, avec qui il honore sa première sélection le 4 septembre 2010.

Le match amical du 17 novembre 2010 sera sa troisième sortie avec les Lions... avec peut-être un but à la clé ?



Mehdi Benatia

En excellente forme également, Mehdi Benatia (23 ans). Pilier de la défense des Lions de l'Atlas, le Marocain est aussi en train de gagner une place de plus en plus importante dans le cœur des fans de l'Udinese, dans le championnat italien.

En provenance de Clermont (Ligue 2 française), Benatia découvrait le championnat italien cette année, et il semble qu'il n'ait pas eu trop de difficultés à s'adapter à ce championnat qui a révélé quelques uns des meilleurs défenseurs du monde. Mieux encore, l'international marocain se découvre un talent de buteur. Il a ainsi trouvé le chemin des filets à deux reprises, sur les 4 derniers matches de championnat, à chaque fois pour une victoire des siens.

Il n'est sans doute pas étranger à la série de 4 victoires consécutives de l'Udinese en championnat...



Mehdi Carcela-Gonzalez

Entre un défenseur très lucide devant le but adverse et un attaquant redoutablement efficace, il y a le milieu de terrain ingénieux et imprévisible qui se mue (très) souvent en buteur.

C'est la principale caractéristique de l'ailier du Standard de Liège, Mehdi Carcela-Gonzalez (21 ans). Sur la lancée d'une saison 2009/2010 relativement réussie (5 buts marqués, auteur du but de l'année en Belgique), le talentueux gaucher confirme cette saison tous les espoirs placés en lui depuis deux ans.

Même la grosse bataille dont il a fait l'objet entre les sélections belge et marocaine ne semble pas trop l'avoir perturbé.

Au terme du mois d'octobre 2010, avec 7 buts au compteur, il surperforme déjà la saison précédente. Meilleur buteur de son équipe en championnat, il est très attendu dans la tanière des Lions de l'Atlas.

Les confirmations



Mounir el Hamdaoui

Révéleé lors de la saison 2008/2009 où il termine champion des Pays-Bas, avec le statut de meilleur buteur et meilleur joueur du championnat néerlandais sous les couleurs de l'AZ Alkmaar, Mounir el Hamdaoui avait vécu une saison 2009/2010 moins aboutie.

Au terme de celle-ci, il pose ses valises du côté de l'Ajax Amsterdam, où son association avec l'Uruguayen Luis Suarez fait très vite des merveilles. Fin du mois d'octobre 2010, les deux hommes ont marqué à eux seuls 18 des 33 buts de l'Ajax en championnat.

Avec un total personnel de 11 buts en 12 matches, El Hamdaoui achève donc ce mois d'octobre dans la peau du meilleur buteur du championnat batave.

A croire que les exploits de la saison 2008/2009 ne sont plus si lointains finalement...



Marouane Chamakh

Auteur de 3 buts en 10 matches de championnat, et de 3 buts en 4 matches de ligue des champions, Marouane Chamakh réalise un début de saison plus que positif avec Arsenal, club qu'il a rejoint cet été.

Bien aidé par les blessures de Van Persie, Bendtner ou encore Walcott en début de saison, le Marocain s'est parfaitement adapté au style de jeu anglais.

Arsène Wenger qui l'a recruté gratuitement alors que son contrat expirait avec les Girondins de Bordeaux, s'en frotte les mains, et ne tarit pas d'éloge envers son buteur, un vrai porte-bonheur : chacun de ses buts a débouché sur une victoire d'Arsenal.

Pas étonnant qu'on ait choisi de lui confier le brassard en l'absence de Kharja en sélection...



Mbark Boussoufa

Élément majeur d'Anderlecht depuis quatre saisons, Mbark Boussoufa est constamment présenté comme l'une des valeurs sûres du championnat belge.





















Meilleur joueur africain et Meilleur Footballeur Pro depuis deux saisons, il a aussi été le meilleur passeur l'an passé (24 passes décisives).

« Bous » n'en finit plus d'impressionner, et semble bien parti pour réitérer les exploits des saisons précédentes.

Le chemin ne devrait pas être très long, puisqu'il termine le mois d'octobre avec le statut de meilleur buteur et meilleur passeur d'Anderlecht en championnat (6 buts et 6 passes décisives).

En équipe nationale, Boussoufa était très attendu afin de porter le jeu au sein du milieu marocain. Sa dernière sortie a été plutôt décevante, mais il a toutes les qualités pour réussir avec les Lions de l'Atlas.

Top 5 des buteurs MRE dans les championnats européens (en date du 7 novembre 2010)

Nom	Club	Championnat	Nombre de buts
 Mounir El Hamdaoui	 Ajax Amsterdam	Pays Bas 	 11
 Youssef El Arabi	 Stade Malherbe Caen	France 	 8
 Mehdi Carcela	 Standard Liège	Belgique 	 7
 Ibrahim Affelay	 PSV Eindhoven	Pays Bas 	 6
 Mbark Boussoufa	 RSC Anderlecht	Belgique 	 6

Gerets enfin là!

A l'image d'un film à suspense, l'arrivée de Gerets à la tête des Lions de l'Atlas a donné lieu à de nombreux rebondissements.

Par Yann Ngomo

Alors que le « Lion de Rekem » va entamer sa nouvelle aventure avec la sélection marocaine par un premier test dès le 17 novembre prochain contre l'Irlande du Nord, nous revenons sur les grands moments qui ont marqué son arrivée à la tête de la sélection nationale.

Au départ, de nombreux noms étaient évoqués pour reprendre en main une équipe qui avait connu 6 entraîneurs depuis 5 ans. Badou Zaki, qui avait mené l'équipe à la finale de la CAN 2004, partait favori. Mais le nom de Gerets revenait régulièrement. Du fait de ses engagements auprès du club saoudien d'Al Hilal avec un contrat qui courrait jusqu'en 2011, mais aussi à cause de ses prétentions salariales, personne ne le voyait occuper ce poste. Malgré cela, les dirigeants de la Fédération royale marocaine de football (FRMF) formulèrent une première offre. En décembre 2009, il déclare dans la presse belge : « J'ai reçu une proposition de contrat portant sur quatre saisons. J'ai envisagé un cumul, mais cela me semble compliqué ». Ainsi se clôt le premier round de négociations.

Avril 2010, de nouvelles rumeurs surgissent, faisant état d'un accord entre le « Lion de Rekem » et la FRMF. Son agent nie tout en

bloc, et aucune information ne filtre de la fédération, qui a fixé à juin 2010 la nomination (officielle) du nouvel homme fort des Lions de l'Atlas. Force est de constater que, la liste des candidats s'est réduite à Gerets. Après une visite en toute discrétion à Rabat au mois de juin 2010, Gerets finit par confirmer dans la presse belge, un accord trouvé avec la FRMF, portant sur 4 ans. La Fédération elle, confirme la nouvelle un mois plus tard. Encore engagé en Ligue des champions avec Al Hilal, Gerets sera suppléé par son adjoint, Dominique Cuperly, jusqu'à la fin de la compétition.

Annoncé pour mi-novembre, c'est finalement le 26 octobre 2010, que le « Lion de Rekem » est officiellement installé dans ses fonctions de sélectionneur des Lions de l'Atlas. Son objectif, « remporter des titres avec le Maroc ». Son arme secrète une équipe rajeunie, renforcée par des talents binationaux qu'il convainc d'opter pour le Maroc. Younès Belhanda, et Nacer Chadli, sont deux éléments de cette nouvelle génération prometteuse qu'on attend de voir à l'œuvre. D'autres comme Mehdi Carcela, ou encore Karim Aït Fana devraient les rejoindre pour les prochaines échéances. ■



Interview

Ahmed Boukous

Recteur de l'IRCAM

« Notre objectif est d'introduire l'amazigh dans les écoles des pays d'accueil des MRE »

Où en est la culture amazighe au Maroc neuf ans après le coup de pouce donné par le roi Mohammed VI avec son discours tenu à Ajdir ? Le recteur de l'institut en charge de la promotion de la culture amazighe, Ahmed Boukous nous fait le point de la situation. Il se prononce aussi sur la place que l'IRCAM réserve aux MRE dans ses activités.

Propos recueillis par Oumar Baldé

Yabiladi.com : Quel bilan dressez-vous sur l'évolution de la culture et de langue amazighe depuis le discours du Souverain à Ajdir en 2001 ?

Ahmed Boukous : Sur le plan politique, le principal acquis est la reconnaissance par SM le Roi de la culture amazighe. De ce fait, la langue amazighe est depuis 2003 enseignée dans les écoles. Aujourd'hui, il y a un peu plus de 500 000 élèves qui suivent les cours de langue amazighe et à peu près 12 000 enseignants la dispensent dans environ 4000 écoles. Toutefois, l'enseignement de la langue est très loin d'être généralisé à l'ensemble du territoire national car seulement 10% des élèves du primaire suivent ces cours. A défaut d'une politique conséquente de recrutement et de formation des enseignants, l'objectif de la généralisation risque de ne pas être atteint. Au niveau médiatique, nous avons la radio amazighe qui existe depuis le siècle dernier. De même, des programmes télévisuels sont diffusés sur les différentes chaînes de télévision, en plus de la chaîne amazighe qui existe depuis mars 2010.

Mais des dysfonctionnements ne manquent pas...

Il faut dire que l'exécution des plans d'action signés avec les principaux partenaires avance à un rythme qui n'est pas toujours satisfaisant. Mais nous ne sommes pas les seuls concernés. C'est le cas de plusieurs autres initiatives nationales. La volonté politique est là mais l'application fait défaut. C'est l'exemple de la Moudawana, de la politique de l'INDH, du nouveau code de la route etc. C'est dire que toutes les choses novatrices rencontrent des difficultés à cause des mentalités et du fait que ça dérange certaines habitudes, sans parler de certaines résistances.

La standardisation de la langue amazighe fait-elle l'unanimité ?

Un certain nombre de personnes et même d'associations pensent que la langue n'a pas besoin de cette standardisation. Ils préfèrent la diversité de la langue avec ses dialectes.

Nous comprenons ce point de vue. D'autant plus que les différentes expressions culturelles patrimoniales sont réalisées dans ces dialectes. Mais pour donner une chance à l'amazigh de résister aux autres langues, il faut qu'il soit écrit et qu'il intègre les institutions, à commencer par l'école et l'université. De même, nous pensons que la population amazighophone de ce pays doit un jour parler la même langue, ce qui donnerait à cette langue une force extraordinaire pour s'affirmer, être préservée et promue.

Les MRE sont-ils inclus dans les activités de l'IRCAM ?

Ils sont inclus par la force des choses. La majorité des MRE sont originaires des régions amazighophones. L'IRCAM est intéressé par cette population. Nous menons des activités destinées aux MRE, en partenariat avec des associations en France, en Espagne, en Belgique et en Hollande. Il s'agit d'activités de rayonnement culturel et de formation d'enseignants associatifs. Mais c'est assez limité globalement car nous n'intervenons que lorsque nous sommes sollicités.

Nous travaillons avec les institutions concernées par la question des MRE pour intensifier ces actions (Ministère chargé de la Communauté marocaine à l'étranger, Fondation Hassan II, CCME). Nous pensons notamment à introduire l'amazigh dans les programmes des écoles des pays d'accueil où l'Arabe est enseigné.

Qu'est-ce qui limite vos actions envers la communauté marocaine à l'étranger ?

Le problème c'est que les pays d'accueil sont de moins en moins disposés à financer des cours destinés aux langues et cultures d'origine des étrangers sur leur sol, comme c'est le cas de la Hollande. Les associations essaient de prendre le relais mais elles manquent de moyens. Les subventions qu'elles reçoivent de ces Etats sont dérisoires. D'où notre devoir et notre responsabilité à tous à l'égard de notre communauté établie à l'étranger, Ministère, CCME, Fondation Hassan II et IRCAM. La volonté est là, il faut juste des plans d'action concertés et efficaces et les moyens nécessaires à leur exécution. ■

Le Maghreb des Films 2010

Du 16/11 au 13/12/2010

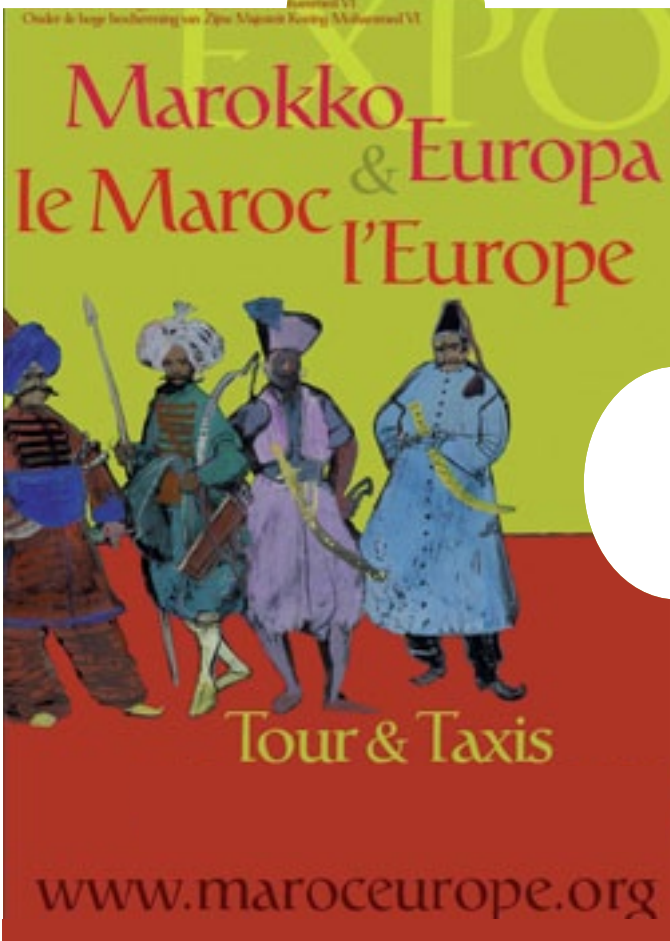
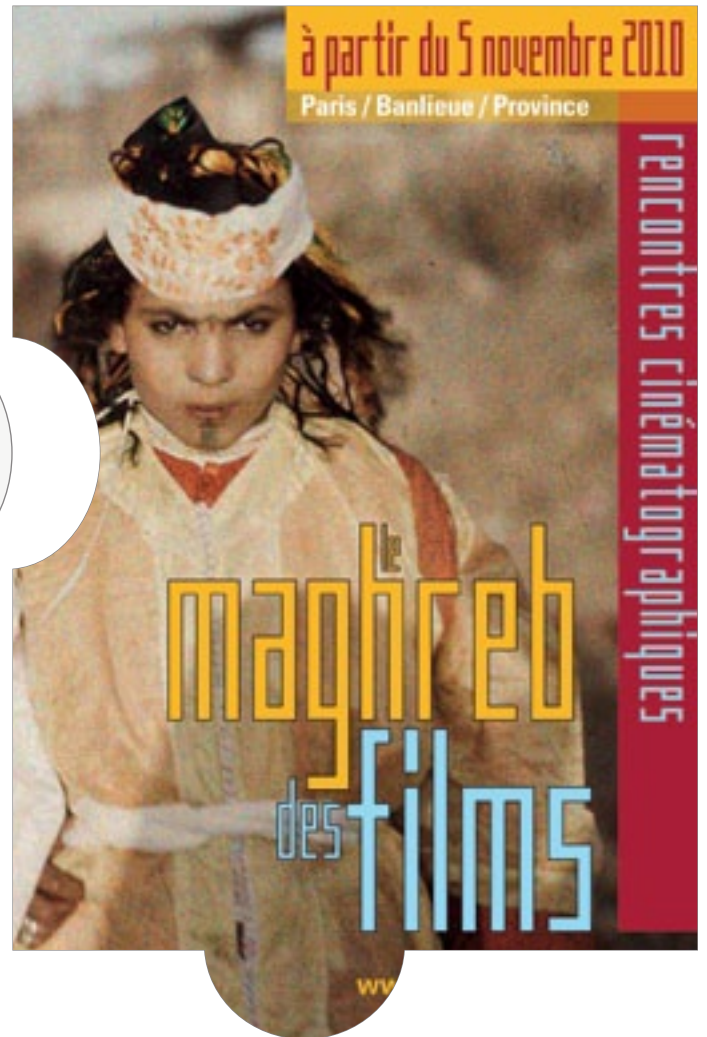
Le public français aura une nouvelle fois l'occasion d'apprécier les productions cinématographiques maghrébines. Et ce sera à l'occasion du Maghreb des Films 2010. Près de 60 films maghrébins seront projetés dans les salles obscures de Paris et sa banlieue, mais aussi dans les cinémas de plusieurs villes en province.

En plus du cinéma parisien Les 3 Luxembourgs au Quartier Latin de Paris, 17 autres salles de Paris, du Rhône-Alpes, du Nord Pas de Calais, et du Midi Pyrénées offriront ces moments du Maghreb à leurs spectateurs.

Toulouse verra une programmation dense de films maghrébins du 18 au 23 novembre. A Gennevilliers, le Maghreb des Films passera à partir du 27 novembre. Les projections se poursuivront jusqu'au 13 du mois prochain.

Tout le programme sur:

www.maghrebdesfilms.fr



Exposition : Six siècles de relations maroco-européennes

Du 24 /11/2010 au 31/03/2011

En collaboration avec le Centre de la culture judéo-marocaine (CCJM), le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) organise une exposition d'envergure internationale.

« Le Maroc et l'Europe : Six siècles dans le regard de l'autre » retrace les différentes époques qui ont marqué les relations maroco-européennes.

Débutée à Bruxelles, l'exposition va mettre le cap sur Rabat (24 novembre au 31 décembre). Elle voyagera ensuite à Anvers (27 janvier au 20 février 2011) et à Séville (8 au 31 mars 2011). Enfin, l'exposition sera accueillie durant le reste de l'année 2011 à Paris, Londres, Amsterdam et New York.

Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc

Avenue Ibn Khaldoun, Agdal, Rabat

www.maroeurope.org

Festival International du Film d'Histoire Du 15 au 22/11/2010

« La fin des colonies » est le thème retenu cette année pour la 21e édition du Festival International du Film d'Histoire. Près d'une centaine de films seront projetés du 15 au 22 novembre à Pessac et dans 33 villes en Aquitaine. Des débats, rencontres, expositions et remises de prix sont également prévus.

La première édition organisée il y a 20 ans déjà, sous le thème « Le temps des colonies » connût un succès énorme. Pour cette année, en écho à la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de plusieurs Etats africains, le festival sera consacré à « La fin des colonies ».

Tout le programme sur :

www.cinema-histoire-pessac.com



Théâtre :

« Comment être Français pour la vie et Marocain pour l'éternité ? »

25 novembre à Villeneuve sur Lot

Ahmed Dich, l'écrivain franco-marocain, pose cette problématique dans son livre « Quelqu'un qui vous ressemble ». Rémy Boiron quant à lui, semble en avoir la réponse car il vient d'adapter l'œuvre au théâtre.

Déjà jouée à Nérac et à Nice, la pièce sera de nouveau interprétée au théâtre Georges-Leygues de Villeneuve le 25 novembre prochain, avant de continuer sa tournée française. Elle devrait également être présentée au prochain Festival d'Avignon.

Théâtre Georges-Leygues
Boulevard de la République
47300 Villeneuve/Lot

Tél. 05 53 70 37 24

Tarifs : de 3€ à 11€

Au Maroc on aime beaucoup le sucre... et le diabète?

Le Marocain consomme annuellement 35 kg de sucre, ce qui dépasse de loin la production locale. Une forte consommation de sucre peut être source de diabète et on estime à 3 millions, le nombre de personnes atteintes par cette maladie en 2009. Pourtant, réduire sa consommation ne figure pas encore dans les priorités d'action au Maroc.

Par Mohamed Ezzouak



En juin, lors de la 37ème session de l'Organisation internationale du sucre (OSI) à Marrakech, Mohammed Fikrat, président directeur général de la Cosumar et nouveau président de l'OSI, a déclaré que chaque Marocain consomme environ 35 kg de sucre par an. Un total de 1,16 million de tonnes de sucre est consommé annuellement, ce qui place le Maroc au 5e rang des grands consommateurs en Afrique. Le Royaume produit surtout de la betterave sucrière (35%) et seulement 10% de canne à sucre. Cette production locale ne couvre que 45% des besoins du pays. Les 55% restants sont achetés à l'étranger, à l'état brut, ce qui fait du Maroc, le 4e plus gros importateur d'Afrique avec un volume se situant entre 650 à 700 000 tonnes de sucre brut par an.

Il y a peu, l'Economiste concluait que le Maroc n'était pas assez auto-suffisant en matière de production de sucre. Mais une autre conclusion s'impose : ces chiffres reflètent une tendance à l'utilisation excessive de sucre dans l'alimentation au Maroc. Résultat, même s'il est loin d'être le seul responsable (en général les causes du diabète n'ont pas d'explication logique), l'excès de sucre dans l'alimentation accroît le risque de diabète dit « insulino-dépendant ». Le pancréas des personnes atteintes de ce type de diabète ne secrète pas d'insuline, une hormone qui régule la concentration de glucose dans le sang. Le surpoids et l'absence d'activités sportives favorisent également le diabète.

Les prévisions en hausse

En 2000, d'après des statistiques du ministère de la Santé, 6,6% des Marocains de plus de 20 ans étaient diabétiques, soit un million de personnes, dont 120 000 sont insulino-traités. Parmi ces diabétiques, plus de 50% méconnaissaient leurs maladies et seuls 300 000 étaient pris en charge par l'assurance maladie. En 2005, le nombre de diabétiques était près de 2 millions. Trois années

plus tard, la dernière étude épidémiologique réalisée en 2008 sur des personnes de plus de 20 ans, a estimé la prévalence du diabète à 10%. Ce taux pourrait dépasser les 10% pour les sujets âgés de plus de 50 ans. Cette année-là, on évoquait alors près de 3 millions de cas dont 100 000 à 150 000 sont insulino-dépendants.

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le nombre de diabétiques dans le monde devrait augmenter rapidement d'ici 2030 pour dépasser 370 millions. Ce chiffre

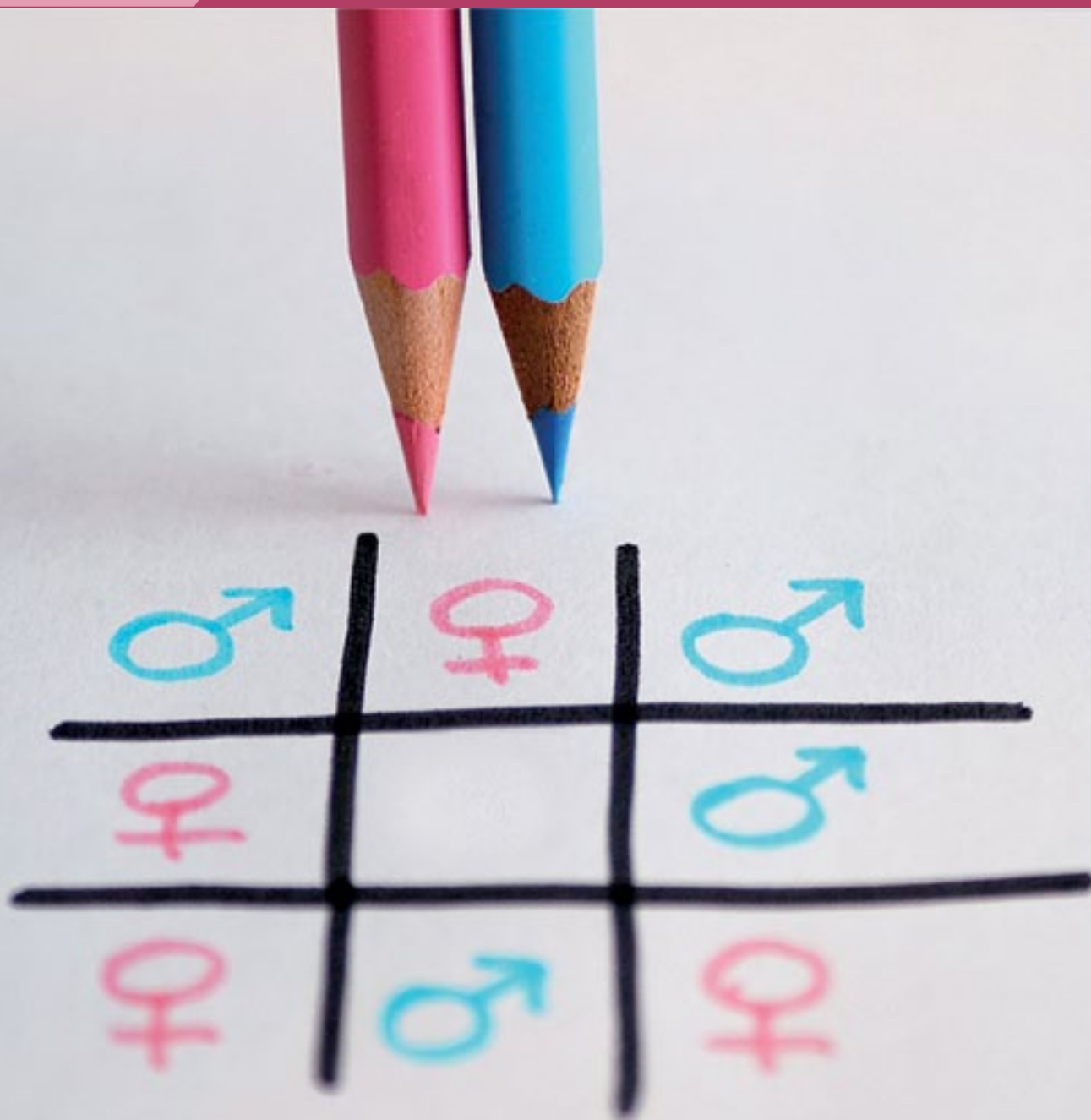
correspondrait à un accroissement de 110% par rapport au nombre de patients recensés en 2000. Les pays en voie de développement connaîtront, à la même date, près de 284 millions de diabétiques. Le Royaume ne serait pas épargné par cette tendance haussière.

La journée mondiale contre le diabète a lieu le 14 novembre de chaque année.

Mesures et préventions encore insuffisantes

Face à l'urbanisation de plus en plus accrue, une mauvaise hygiène de vie et une mauvaise alimentation, la disparité d'accès aux soins en milieu rural et urbain, les mesures entreprises s'avèrent insuffisantes. Les pouvoirs publics doivent s'impliquer davantage dans la lutte contre le diabète, en commençant par chercher à réduire la quantité de sucre consommé par la population. Pour ce faire, il faut envisager avec les industriels, la diminution de sucre dans les aliments. Il faut insister également sur la sensibilisation des Marocains avec des messages pédagogiques, en mettant à contribution les restaurateurs, les établissements scolaires, la grande distribution...

Car malgré tout, le diabète continue de se propager. Sachant que cette maladie aggrave l'invalidité, engendre de coûts médicaux élevés, provoque une diminution de l'espérance de vie, il est grand temps de trouver de nouveaux moyens pour freiner son avancée. ■



La parité homme-femme loin d'être acquise au Maroc

Des efforts restent à faire pour l'égalité des sexes au Maroc. C'est ce qui ressort du récent Rapport sur l'égalité homme-femme du Forum économique mondial (WEF), qui place le Maroc 127e sur 134 pays. En parallèle, une étude menée par le programme Euromed égalité hommes-femmes fait des recommandations pour une amélioration de la situation des femmes dans le Royaume.

Par Halima Djigo

Quatre domaines ont été choisis par le WEF pour une comparaison des inégalités entre les sexes dans le Royaume. En premier lieu, la participation et les opportunités économiques, qui concerne l'accès à l'emploi hautement qualifié mais aussi les salaires, ensuite le niveau d'éducation, relatif à l'accès à l'enseignement de base et supérieur. Les deux autres domaines retenus étaient la représentation des femmes en politique et dans les structures décisionnaires et enfin la santé et la survie qui se rapporte à l'espérance de vie et au ratio hommes-femmes.

Classé 124e sur 134 pays en 2009 par l'étude Global Gender Gap, le royaume a reculé de 3 places et occupe la 127e place cette année, révèlent les résultats publiés mardi 12 octobre 2010. Un rang qui s'explique par un accès au marché du travail limité pour les Marocaines mais aussi par leur vulnérabilité au sous emploi. La représentation des femmes dans les structures décisionnaires est aussi jugée « faible ». Actuellement, la première chambre du parlement marocain compte 34 femmes sur 325 députés, soit à peine plus de 10% de représentation féminine. En outre, elles gagnent beaucoup moins que les hommes (1603 dollars US annuels contre 6694 dollars pour les hommes) et sont plus concernées par l'analphabétisme.

Le programme « Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Euromed » (EGEP) quant à lui fournit une étude plus qualitative, un inventaire des « efforts nationaux en matière de réalisation des droits humains des

femmes ». L'étude salue la « prise en compte plus importante de la question de l'égalité hommes-femmes » ainsi que « le lancement d'une politique volontariste de promotion des femmes dans le sens de l'égalité des sexes ».

Des actions prioritaires à mener

En dépit d'une évolution du statut de la femme marocaine, l'étude menée par le programme Euromed égalité hommes-femme, rendue publique plus tôt dans l'année (mars 2010), préconise la mise en place « d'actions prioritaires » sur plusieurs niveaux. D'abord constitutionnelles, en invitant le Maroc à prendre des dispositions relatives au principe de la « prééminence de la norme internationale sur la norme interne ». Mais aussi institutionnelles. Ainsi, la création d'un ministère chargé de la condition féminine figure également parmi les recommandations du programme de l'Union Européenne. Autre aspect, le renforcement conséquent des capacités du Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité. Sur le plan juridique, l'attribution aux conjoints étrangers mariés à des femmes marocaines de la nationalité marocaine et la suppression de la « polygamie » sont souhaités.

En dernier lieu, l'UE préconise une contribution des médias pour faire évoluer le regard de la société marocaine sur la question des droits de la femme. ■

**Actuellement,
la première chambre
du parlement
marocain
compte
34 femmes sur
325 députés,
soit à peine
plus de 10%
de représentation
féminine.**

Une soupe halal fait des vagues aux Etats-Unis

Quel destin étrange pour les soupes Campbell's, dont les boîtes furent un célèbre motif de pop art utilisé par Andy Warhol. Certifiées Halal par la Société islamique d'Amérique du Nord (ISNA), les Soupes Campbell font bouillir de rage certains activistes et bloggeurs conservateurs américains.

Par Yann Ngomo

Les procédés de fabrication de la soupe ne sont pas en cause, aucun doute non plus sur la nature halal des produits. Rien à reprocher à l'entreprise qui les produit non plus, sinon de les faire certifier par un organisme que les activistes en questions associent à des causes douteuses. Spécialisé dans l'agroalimentaire, le groupe Campbell est une multinationale dont les soupes sont appréciées dans plusieurs pays. Au Canada principalement le groupe a lancé une gamme de soupes certifiées « Halal ».

Les produits sont déclarés conformes aux prescriptions islamiques par une filiale canadienne de la Société islamique d'Amérique du nord (ISNA en anglais), dont le siège se trouve aux Etats-Unis. L'ISNA Canada délivrerait des certifications depuis plus de 20 ans, ce qui en fait l'un des labels les plus crédibles du pays.

Seulement, les soupes halal du groupe Campbell se seraient récemment heurtées au veto de bloggeurs conservateurs américains. A leur tête, Pamela Geller, qui accuse l'ISNA d'être liée aux cercles islamistes intégristes. C'est sur cette base qu'elle aurait appelé à boycotter les produits Campbell. Elle aurait ainsi déclaré au Washington Post ne pas être contre la nourriture halal, ni même contre le Casher, mais contre « Qui » donne les certifications.

L'acharnement apparent de Geller et de ses suiveurs se fonde sans doute sur le fait qu'en 2007, l'ISNA avait été citée par des procureurs américains comme « co-conspirateur », dans une

affaire impliquant une ONG suspectée de financer le Hamas. A l'époque, l'ISNA avait nié tout lien avec l'extrémisme musulman. Muhammad Haroon, porte-parole de l'organisation au Canada a d'ailleurs récemment réitéré cette position en déclarant « nous n'avons aucun lien avec aucune des organisations de ce genre », rapporte le MGN. De plus, malgré la polémique, le groupe Campbell a soutenu qu'il continuerait à faire reconnaître ses produits « Halal » par l'ISNA. John Faulkner, porte parole du groupe, a ainsi déclaré « nous sommes confiants qu'il n'y a aucune vérité dans ces accusations ».



Pas suffisant toutefois pour stopper la psychose de Geller et de sa meute, qui ont lancé sur le réseau social Facebook un groupe pour le boycott des produits Campbell. Lancé le 5 octobre dernier, le groupe a déjà recueilli près de 4 500 partisans sur la toile. Notons que Geller est l'un des plus virulents militants du mouvement anti-islam aux Etats-Unis. Très

active sur internet, elle a lancé sur Facebook le groupe « Stop islamization of America ». Elle est aussi l'auteur du très populaire blog intitulé « The Atlas Shrugs » où elle poste régulièrement des billets à caractère islamophobe.

Inflexible devant cette agitation, le groupe Campbell a fait savoir qu'il continuerait son entrée dans le marché du Halal au Canada, où une importante demande a été recensée auprès des musulmanes de Toronto et Montreal. ■



Latifa Ahrar, l'artiste qui n'avait rien à cacher

Actrice et comédienne émérite, en plus d'être polyglotte, Latifa Ahrar a récemment montré à son public qu'elle pouvait aussi être sans tabou.

Par Yann Ngomo

Le public présent le 13 octobre dernier à la maison de la culture de Marrakech, n'oubliera certainement pas de sitôt la pièce « Capharnaüm ». En effet, la comédienne a progressivement retiré ses vêtements, et n'a gardé sur elle qu'un bikini, devant un public composé de femmes et d'hommes de tout âge. Peu habitué à ces formes d'expression artistique, une partie du public quitte la salle.

Les réactions ne s'arrêtent pas là. Les forums et les réseaux sociaux, dont Facebook, où l'artiste possède une page, sont pris d'assaut par ceux qui ne comprennent pas qu'une femme ait osé défier de cette manière le tabou (très sensible) de la « nudité ».

Devant les critiques dont elle a fait l'objet après sa représentation, Ahrar s'est montrée insensible. C'est ainsi qu'elle déclare quelques jours plus tard, dans une interview qu'elle accorde à l'hebdomadaire Tel Quel : « ce genre d'attaque ne me fait ni chaud ni froid. Le jour où ces gens là comprendront quelque chose à l'art et donc au théâtre on pourra alors discuter ». Dans une autre interview qu'elle a accordée au quotidien Aujourd'hui Le Maroc (ALM), l'artiste s'est dite « surprise par la réaction des gens qui n'ont pas vu le spectacle et qui ont commencé à donner leur avis à tort et à travers ».

De même, après avoir présenté son choix de se mettre en sous-vêtements comme un « choix

artistique », elle a annoncé que la pièce qui avait été bien accueillie par le public de Marrakech (du moins une partie) et de Rabat (le 28 octobre dernier), serait vue dans d'autres pays, notamment en Belgique, en Pologne, ou encore en Jordanie. Elle déclarait à cet effet : « Le spectacle est fait pour être joué et moi, je n'oblige personne à venir le voir malgré lui ». Notons qu'auparavant, dans l'interview qu'Ahrar a accordé à Tel Quel, elle avait admis que ça ne la « dérangerait pas » de se déshabiller devant les caméras, comme elle l'a fait sur scène. Fidèle à son principe de liberté dans les choix, elle s'était dite « ouverte à toutes les expériences », du moment que le projet lui semble intéressant.

Si l'attitude de Latifa Ahrar à Marrakech a choqué, il faut dire que certaines de ses déclarations dans l'interview qu'elle accorde à Tel Quel vont plus loin encore. Elle y a ainsi mis un point d'honneur à désigner la ville d'Al Qods par « Jérusalem ». Sans expliquer davantage, elle admettait au passage avoir « prié dans trois lieux saints de cette ville, y compris près du Mur des lamentations ». Pour sa décharge, elle estime que « rien en islam n'interdit de faire ses prières dans un lieu de culte des deux autres religions du livre ». Pas sûr que son point de vue fasse l'unanimité, elle qui se dit « fan de Mohammed VI ». Elle devrait le savoir, le roi est aussi le président du comité spécial Al Qods justement... ■



Negafa Nadya

Caftan royal dentelle
brocart violet

www.negafa-nadya.com



Negafa Nadya

Caftan vert dentelle
à traine

www.negafa-nadya.com



Negafa Nadya

Caftan velours brocart
velours de soie

www.negafa-nadya.com



Negafa Nadya

Caftan princesse lamé
dentelle rose

www.negafa-nadya.com



يا بلاك چي
ده انظما .com